

Ar(abes)ques

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2022

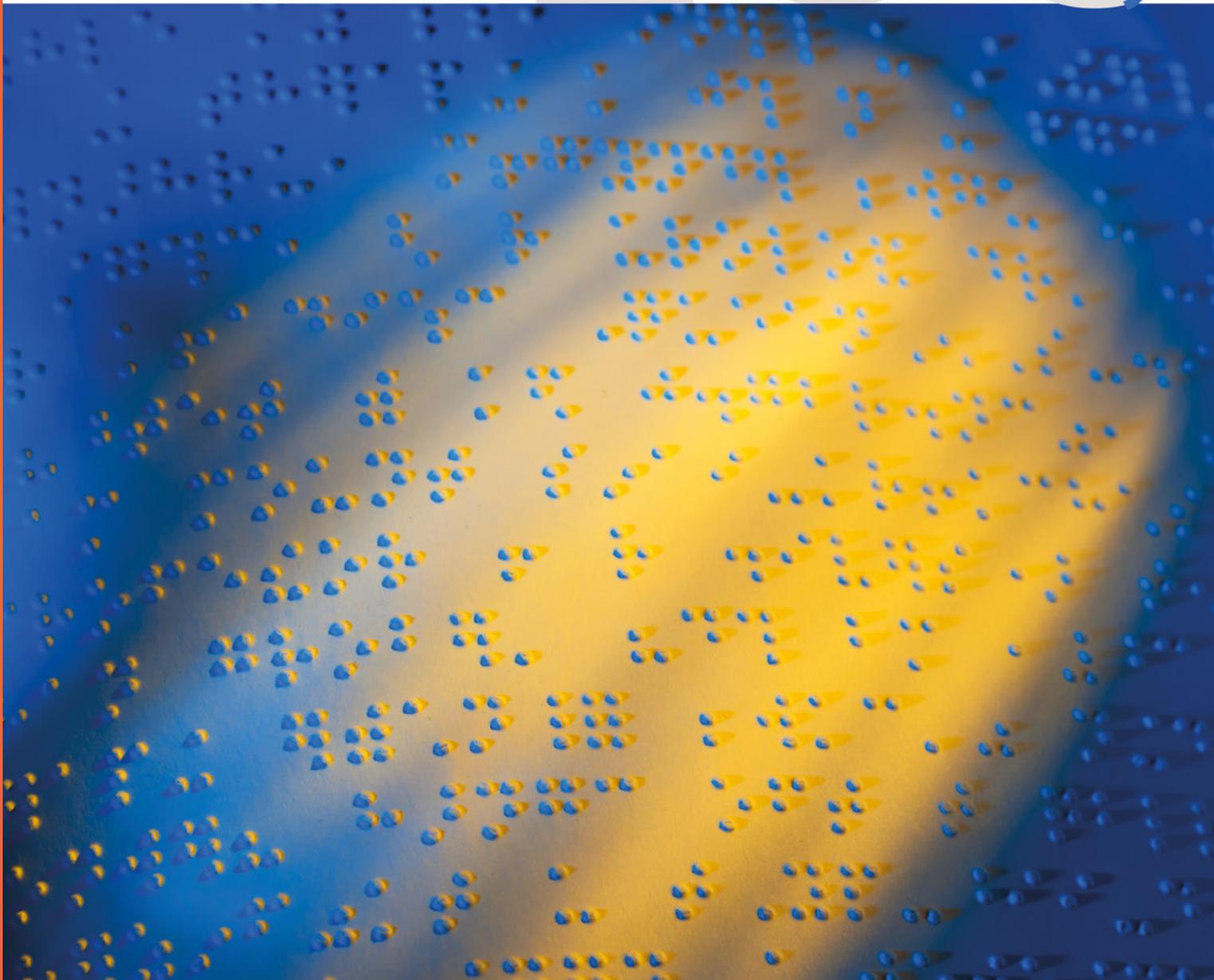
DOSSIER

Handicaps et bibliothèques *Cap vers l'accessibilité numérique*

PLEINS FEUX SUR • Médiathèque Valentin Haüy : l'accessibilité pour mission

SYSTÈME D • EPUB 3 : un format aux multiples avantages et pourtant méconnu

abes
agence bibliographique
de l'enseignement supérieur



(Dossier) L'accessibilité numérique

« Déjà inscrite dans la loi, notamment celle du 11 février 2005 dite « loi handicap », l'accessibilité numérique franchira une étape majeure en 2025 avec l'entrée en vigueur de l'Acte européen d'accessibilité. Mais une échéance encore plus proche se dessine en France avec la transposition de cette directive dans le droit français, attendue pour la fin de l'année 2022. Où en sont les bibliothèques aujourd'hui, notamment celles de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur cette question cruciale pour l'équité d'accès à la connaissance ? Le rapport sur la prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales publié en janvier 2021 par l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche, dont une partie est consacrée à l'accessibilité numérique, fournit un point d'étape précieux. Il met en lumière la disparité de l'état d'avancement des établissements, ainsi que les voies et les marges possibles d'amélioration.

Les bibliothèques universitaires sont toutefois de plus en plus nombreuses à adopter une politique volontariste dans ce domaine, le plus souvent inscrite dans la stratégie globale de leur université pour la prise en compte du handicap, comme le montrent les expériences relatées dans ce nouveau dossier d'Arabesques.

En 2025, les livres numériques mais également les sites Web, les applications, et tous les services à destination du public devront être accessibles. Seule la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre et des prestataires techniques permettra de relever ce défi dont l'enjeu est de donner un accès équitable aux contenus à tous les lecteurs, qu'ils soient ou non en situation de handicap. »

Bonne lecture !

25 (Système D...) des outils pour vos données

EPUB 3 : un format aux multiples avantages et pourtant méconnu
LAURENT LE MEUR

26 (Pleins feux sur...)

Médiathèque Valentin Haüy : l'accessibilité pour mission
NADÈGE MIKLAS

28 (Portrait)

- 04 L'accessibilité numérique, une grande œuvre collective OLIVIER CAUDRON
- 06 PLATON : les grands enjeux de l'exception handicap au droit d'auteur MARIANNE CLATIN
- 09 Pour un enseignement supérieur inclusif : renforcer l'accessibilité documentaire ROMANE COUTANSON
- 10 Un Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique VANESSA VAN ATTEN
- 11 « Depuis ses débuts, Couperin incite les éditeurs à adopter les normes d'accessibilité numérique » ANDRÉ DAZY
- 12 Direction de la documentation de l'université de Bordeaux, une politique d'accessibilité pensée dans la collaboration entre services NATHALIE FALGON-DEFAY, AGNÈS FOURCADE ET ÉRIC DUGAS
- 14 Bibliothèques et Archives de l'université d'Angers : abaisser les barrières de l'accessibilité NATHALIE CLOT
- 16 SCD de Poitiers : un réseau transversal dédié au handicap FRÉDÉRIC DUTON
- 18 SCD Lyon 1 : prendre en compte toute la diversité des handicaps ANNE-CHRISTINE COLLET
- 20 SCD Toulouse - Jean Jaurès : L'édition adaptée, moteur de la politique d'accessibilité LÉA BOUILLET
- 22 L'Abes au défi de l'accessibilité numérique CHRISTINE FLEURY
- 23 Un guide de l'accessibilité numérique pour tous les professionnels du livre PRISCILLE LEGROS
- 24 Accessibilité numérique, mode d'emploi

Ar(abes)ques

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
227, avenue du Professeur-Jean-Louis-Viala, CS 84308, 34193 Montpellier cedex 5.
Tél. 04 67 54 84 10 / Fax 04 67 54 84 14 / <https://abes.fr>
Directeur de la publication : David Aymonin.
Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction : Véronique Heurtematte.
Comité de rédaction : Christophe Arnaud, Aurélie Faivre, Christine Fleury, Etienne Naddeo, Morgane Parra, Laurent Piquemal, Marie-Pierre Roux.
Iconographie rassemblée par Christophe Arnaud.
Conception graphique : Anne Ladevie (anneladevie.com). Impression : Pure Impression
Revue publiée sous licence Creative Commons CC BY-ND 2.0
(Paternité - Pas de modifications) sauf pour les images qui peuvent être soumises à des licences différentes ou à des copyrights.
Couverture : AdobeStock
Les opinions exprimées dans Arabesques n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
ISSN (papier) 1269-0589 / ISSN (web) 2108-7016



Accessibilité 2025

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous avez entre les mains un nouveau numéro d'anthologie de la revue *Arabesques*. Pourquoi d'anthologie ? D'une part, il vous dit tout ce que l'on sait - et que l'on ne sait pas encore - sur le sujet complexe de l'accessibilité numérique ; d'autre part, il offre un éclairage sur ce que les bibliothèques mettent d'ores et déjà en œuvre pour prendre en compte les besoins spécifiques des lecteurs en situation de handicap ; enfin, parce qu'il arrive au bon moment.

En effet, le sujet est brûlant : si, depuis septembre 2020, les administrations publiques françaises se doivent d'appliquer le RGAA sous peine de sanctions, c'est toute l'Europe qui d'ici à 2025 devra se conformer au nouvel acte législatif européen sur l'accessibilité.

Or, il reste beaucoup de travail pour rendre totalement accessibles nos catalogues, nos sites Web, nos ressources numériques. Les exemples abondent de la part de collègues qui ont déjà acquis une belle expérience en ce domaine. Et en tant qu'animatrice des grands réseaux documentaires de l'ESR, il était important pour l'Abes, de prendre sa part à ce défi.

Je tiens donc à saluer le travail de l'équipe de rédaction et celui de tous nos auteurs, qui permet en un seul numéro de disposer de l'essentiel des informations indispensables pour comprendre où



en est l'accessibilité, et ce que chaque professionnelle et professionnel peut et doit faire en la matière. Vous saurez pourquoi elle concerne tous les acteurs de la chaîne du livre, qui doivent travailler ensemble pour qu'à la fin, le livre se rapproche du

lecteur. C'est une chaîne dont aucun maillon ne peut être faible et où chaque acteur est responsable de la solidité de l'ensemble.

Vous apprendrez pourquoi l'accessibilité concerne tout autant les valides, à qui elle apporte une meilleure compréhension du handicap, et davantage de confort dans l'usage des services.

En effet, améliorer l'accessibilité numérique ne consiste pas à faire venir les publics empêchés, mais plutôt à nous rapprocher d'eux pour répondre à leurs besoins spécifiques. C'est donc à nous de bouger !

D'ici là, je souhaite un bel été à toutes et tous, un repos bien mérité après ces années éprouvantes.

DAVID AYMONIN
Directeur de l'Abes

Alors que se profile pour 2025 l'échéance fixée par l'Acte européen d'accessibilité, l'accessibilité numérique au sein des bibliothèques de l'enseignement supérieur reste très variable selon les établissements et constitue un défi à relever collectivement.

L'accessibilité numérique, *une grande œuvre collective*

IGÉSR
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Dans l'immense, permanent et toujours perfectible chantier que constitue la réalisation de l'accessibilité universelle, le numérique représente, pour les personnes empêchées de lire ou du moins en difficulté pour y parvenir, à la fois une chance formidable et potentiellement un redoutable obstacle. Ainsi, dans une société hybride qui voit la dématérialisation gagner sans cesse du terrain, mettre en œuvre l'accessibilité numérique est une préoccupation urgente, de tous les instants et qu'il importe de partager et diffuser très largement.

Les professionnels de l'information que sont les bibliothécaires et les documentalistes se retrouvent naturellement dans les premiers rangs des acteurs concernés, en même temps que tous les maillons de la chaîne du livre ou encore, notamment, les chargés de communication, les médiateurs numériques et bien sûr les informaticiens. Tous ces intervenants doivent être sensibilisés et formés à la question de l'accessibilité numérique, chacun jouant sa partition pour la réussite de l'orchestre et donc la pleine satisfaction des publics, en particulier les personnes malvoyantes ou dyslexiques.

Le fait est que l'accessibilité numérique effective est le fruit d'un continuum qui va de l'outil de lecture (ou d'audio-lecture) à la prise de connaissance de l'information finale ou du document souhaité, en passant par une application, un site Web, un catalogue de bibliothèque, un moteur de recherche, une base de données, etc. L'enquête et la méthodologie déployées à l'initiative du ministère de la Culture pour réaliser, à

intervalles réguliers, le « Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique » (cf p.8) montre bien qu'un maillon qui bloque le passage compromet les efforts de l'amont et de l'aval du circuit et peut rendre en définitive toute la démarche de l'utilisateur infructueuse. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un site Web qui répond aux critères d'accessibilité mène en bout de parcours de recherche à une ressource qui s'avère inaccessible, à l'instar d'une plateforme pédagogique sur laquelle enseignants ou bibliothécaires ont déposé des fichiers non-accessibles. Il faut donc bien avoir conscience que l'accessibilité numérique est une œuvre collective, dans laquelle chaque intervenant de la chaîne a sa part de responsabilité pleine et entière.

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES : UN DROIT QUI RESTE UNE EXCEPTION

Les dimensions collective et coopérative sont également présentes à diverses échelles et sur différents pans du grand édifice. Ainsi, l'Acte européen d'accessibilité, transposé en droit national dans chaque pays de l'Union européenne, édicte l'accessibilité des produits et services numériques à travers l'Union à échéance de l'année 2025. Il restera à faire appliquer concrètement ces dispositions : on voit bien aujourd'hui que l'existence en France d'un Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (ou RGAA) n'empêche pas que l'accessibilité réelle d'un service numérique demeure l'exception, ce que

Inclusion digitale, illustration par bsd studio - Adobe Stock



dénoncent aussi bien le Conseil national du numérique, le Défenseur des droits ou les associations. Le collectif permet également de développer et promouvoir, y compris à l'échelle internationale, un écosystème de formats et logiciels ouverts, interopérables et accessibles, comme le format EPUB 3 (cf p.25) et le verrou LCP (mesure technique de protection ou DRM) pour le livre numérique.

UN PORTAIL DES DONNÉES ÉDITORIALES ET RÉSERVOIRS BIBLIOGRAPHIQUES EN 2025

Pour favoriser le repérage et l'accès aux œuvres, soit nativement accessibles, soit adaptées dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur, la puissance publique prépare l'ouverture pour 2025 d'un vaste portail qui orientera vers les données éditoriales, les grands réservoirs bibliographiques associatifs et la base PLATON créée et gérée par la Bibliothèque nationale de France (cf p.6-7). La vocation de PLATON s'est en effet élargie, puisqu'aux fichiers-sources des œuvres collectés auprès des éditeurs, s'ajoutent depuis 2018 les fichiers produits par les organismes adaptateurs – à condition que ceux-ci s'astreignent effectivement à alimenter ce dépôt mutualisé qui permet de faciliter la circulation des œuvres adaptées et d'éviter de doubler un travail souvent lourd et chronophage.

Un nombre croissant de bibliothèques, et en particulier de bibliothèques de l'enseignement supérieur, sollicitent, auprès de la commission nationale en charge de l'exception handicap au droit d'auteur, leur habilitation – leur inscription, et éventuellement, de surcroît, pour pouvoir accéder aux fichiers-sources éditoriaux, leur agrément – afin de rejoindre les rangs des structures adaptatrices. Dans un récent rapport¹, l'IGÉSR a dressé une ébauche de premier bilan de l'activité des bibliothèques en matière d'adaptation d'œuvres, en l'occurrence, s'agissant de l'enseignement supérieur, à destination majoritairement d'étudiants mais parfois aussi d'enseignants, et formulé quelques préconisations – en prenant toutefois en compte le fait que, dans la plupart des cas, cette habilitation n'a été demandée et obtenue que récemment.

La force du collectif peut aussi s'exercer à travers l'action du consortium Couperin (cf p.11), et celle de Réseau Carel du côté de la lecture publique, en sorte de sensibiliser, inciter et exhorter les fournisseurs de ressources numériques à rendre leurs produits accessibles, en faisant même de ce paramètre un critère de négociation.

LE RÔLE ESSENTIEL DES RÉFÉRENTS HANDICAP

Au sein de chaque bibliothèque, le moteur, la force d'entraînement du collectif – et l'aiguillon – sera le référent handicap qui, sur toutes les facettes de

l'accessibilité, et en particulier dans le champ du numérique, et en s'appuyant sur un schéma directeur *ad hoc*, a mission de rappeler inlassablement et contre vents et marées l'importance et la nécessité de prendre en compte dès le début d'une action la dimension de l'accessibilité : par exemple, dans l'élaboration du cahier des charges du nouveau site Web ou de la réinformatisation, dans l'alimentation du portail en nouveaux contenus, le dépôt de documents sur la plateforme pédagogique... ou encore, naturellement, l'équipement en matériels et en logiciels informatiques. Le référent handicap travaille en liaison avec le service handicap et la direction informatique de l'établissement. Il veille, par l'information, la sensibilisation et la formation, à ce que tous les agents du service documentaire s'approprient le sujet de l'accessibilité, d'autant plus que le nombre d'étudiants reconnus en situation de handicap croît régulièrement dans l'enseignement supérieur, pour atteindre actuellement un chiffre d'environ 35 000 (soit plus de 1,5 % de la population étudiante totale). C'est le signe d'un accès facilité des jeunes handicapés dans l'enseignement supérieur, mais aussi une donnée révélatrice de la prévalence des troubles « Dys » tout comme de l'extension ou de la meilleure reconnaissance des troubles psychiques chez les étudiants.

Dans la population étudiante de l'année universitaire 2018-2019, les troubles générant le handicap étaient : les troubles du langage et de la parole (28 %), les troubles moteurs (19 %), les troubles psychiques (17 %), les troubles viscéraux et maladies invalidantes (14 %), l'association de plusieurs troubles (8 %), les troubles visuels (5 %) et les troubles auditifs (4 %). Outre les personnes dyslexiques ou malvoyantes, d'autres ont aussi des besoins en termes d'accessibilité numérique.

Le rapport de l'IGÉSR a fait le constat d'une prise en compte très variable, selon les bibliothèques, de la dimension de l'accessibilité. Formons le vœu que toutes s'investissent désormais au même niveau dans ce grand chantier collectif !

OLIVIER CAUDRON

*Inspecteur général de l'éducation, du sport
et de la recherche
Collège Bibliothèques, documentation,
livre et lecture publique
olivier.caudron@igesr.gouv.fr*

[1] « La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales », publié par l'IGÉSR en janvier 2021. La mission était composée d'Olivier Caudron comme pilote, Fabrice Wiltkar et Juliana Rimane. L'étude est consultable en ligne, au format pdf, word ou EPUB : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-prise-en-compte-des-handicaps-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-dans-les-47570>

PLATON : les grands enjeux de l'exception handicap au droit d'auteur

Gérée par la Bibliothèque nationale de France, la plateforme PLATON, mise en place dans le cadre de « l'exception handicap » au droit d'auteur, doit aujourd'hui évoluer pour répondre aux nouveaux enjeux de l'édition adaptée ou nativement accessible.

{ BnF

Il est difficile d'évaluer le nombre « des personnes atteintes d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques » qui se trouvent « empêchées, du fait de ces déficiences, d'accéder à l'œuvre » dans la forme sous laquelle l'auteur la rend disponible au public »¹. Le vieillissement de la population porterait à presque un million le lectorat placé en difficulté en raison d'une déficience sensorielle. Si l'on y ajoute les personnes atteintes de troubles de l'apprentissage et de la cognition, qualifiés de « Dys », telle la dyslexie, ce chiffre devrait être au minimum triplé. À l'aune de ce prisme, la production éditoriale française considérée comme pleinement accessible ne serait aujourd'hui que de 8 %.

C'est à cette pénurie d'ouvrages accessibles qu'entend répondre l'une des exceptions au droit d'auteur introduites en 2006 par la loi DADVSI² : l'exception dite « handicap » permet que soient réalisées des adaptations d'ouvrages à destination de personnes en situation de handicap, sans demande d'autorisation préalable ni rémunération des auteurs ou ayants droit. Ces adaptations, exceptionnelles au regard du droit d'auteur, sont réalisées par des organismes ayant reçu l'habilitation d'une commission réunissant les ministères de la Culture, des Affaires sociales, de l'Éducation nationale ainsi que de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Aujourd'hui, 188 organismes sont « inscrits » à ce dispositif, 84 d'entre eux étant également « agréés », ce qui les autorise à demander aux éditeurs les fichiers sources de leurs ouvrages (y compris de ceux publiés sous forme papier). Au lieu de réaliser l'adaptation « livre en main », comme le fait par exemple l'Association des Donneurs de Voix³ dont les bénévoles enregistrent des livres audio à partir de leur version papier, ces organismes créent des programmes informatiques permettant d'automatiser la production d'adaptations à partir de fichiers numériques.

UNE PLATEFORME COMMUNE POUR TOUTES LES ADAPTATIONS

Afin de lever les craintes des éditeurs et auteurs soucieux que les fichiers sources des ouvrages sous droits

ne circulent pas sans contrôle sur Internet, la BnF a été mandatée en 2009⁴ comme « tiers de confiance » entre les différents acteurs du dispositif. Un « Centre Exception handicap », désormais hébergé au service Diffusion du département des Métadonnées, a ainsi été créé avec pour mission de concevoir et d'administrer un service d'échange sécurisé de fichiers entre éditeurs et organismes agréés. L'application dédiée, dont le public bénéficiaire était à l'origine majoritairement constitué d'aveugles ou de mal voyants, aurait pu être nommée « Homère » ou « Œdipe ». C'est toutefois l'appellation « PLATON » qui a été retenue par la BnF, pour « Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques ». Mise en service en 2010, PLATON⁵ a désormais vocation, depuis la loi LCAP de 2016, à accueillir également les fichiers adaptés par tout organisme inscrit au dispositif de l'exception handicap. Par cette obligation, le législateur entendait répondre au souhait que toutes les adaptations soient mutualisées dans une base commune.

La base PLATON contient aujourd'hui 65 000 fichiers sources déposés depuis 2010 par 1 500 éditeurs, ainsi que 38 000 adaptations déposées depuis 2018 par 81 organismes « inscrits » ou « agréés ». Parmi les principaux d'entre eux, on trouve notamment Braillenet, à l'initiative de la base HELENE et de la Bibliothèque numérique francophone adaptée (BNFA), ou l'association Valentin Haüy (AVH), qui administre la base EOLE et propose notamment le service « Daisy en bibliothèque ».

Reflète des besoins d'adaptation des bénéficiaires finaux, la typologie documentaire des fichiers déposés par les éditeurs (un tiers de documentaires adultes, un tiers de littérature, un huitième de littérature jeunesse, un huitième de manuels scolaires) peut être considérée comme relativement représentative des besoins du lectorat. « Relativement » toutefois, dès lors que les demandes de fichiers, formulées par les organismes adaptateurs, sont également le reflet de ce que ceux-ci sont en capacité réelle d'adapter. Les manuels scolaires, globalement peu accessibles, font ainsi l'objet d'un nombre relativement faible d'adaptations, en raison de la complexité et donc du coût de production de celles-ci.

[1] Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine : www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000032854501

[2] Loi n° 2006-961 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000266350

[3] <http://www.advbs.fr>

[4] Décret n° 2009-131 du 6 février 2009 relatif à la désignation de l'organisme dépositaire des fichiers numériques d'œuvres imprimées mentionné au 7° de l'article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle : www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=JLew9ysLAHIKHAZarrzBIJowjBRAdl--KsqwyWyk1c

[5] <https://exceptionhandicap.bnf.fr>

Les adaptations présentes sur PLATON ne sont, quant à elles, représentatives que de la production des structures adaptatrices ayant déjà commencé à déposer leurs fichiers. Elles illustrent toutefois bien la diversité des besoins en termes de formats, liée à la multiplicité des formes de lecture adaptées aux différents « empêchements » : un quart de fichiers en XML/DTBook (format pivot servant à produire de l'EPUB) ; un quart de fichiers en Daisy audio (utiles tant aux aveugles ou ambyopes qu'aux dyslexiques) ; un quart de fichiers sous forme de traitement de texte (pouvant être utilisés pour des livres en gros caractères, pour des plages Braille tactiles, ou des applications ou feuilles de style pour dyslexiques) ; une huitième de fichiers au format PDF (plus facile à produire par certains organismes et plus aisé à manipuler pour une partie du lectorat) ; de façon marginale, les formats Mp3, *InDesign* ou *Duxbury*, ainsi que des vidéos en langue des signes.

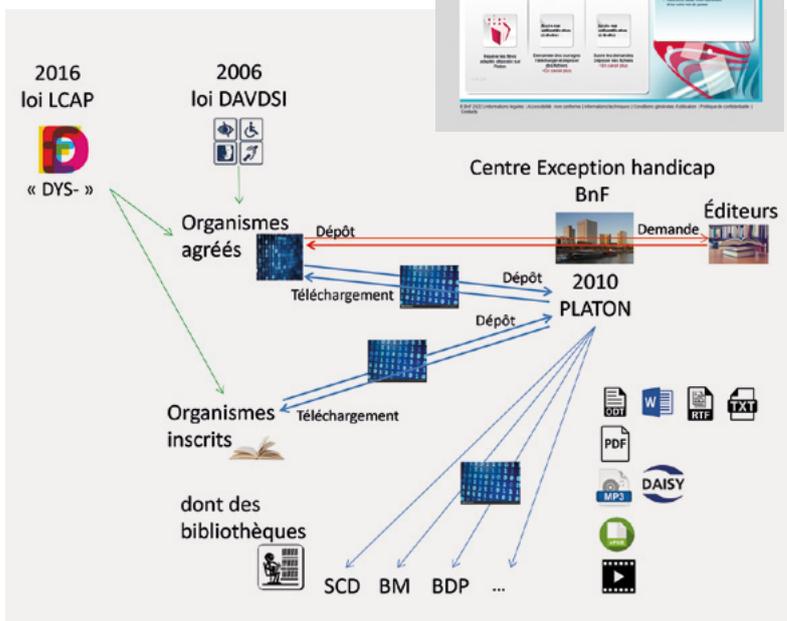
Afin de répondre non seulement aux besoins fonctionnels découlant des évolutions législatives, mais également à l'obsolescence d'une plateforme conçue il y a plus de douze ans, la BnF est engagée depuis plusieurs années dans des évolutions du site. Sont déjà opérationnels le dépôt des fichiers à l'unité ou par lots ainsi qu'une interface sommaire de consultation publique permettant de prendre connaissance du « catalogue » PLATON. La prochaine mise en production, espérée pour la fin de l'année 2022, comprendra notamment : une interface de consultation plus ergonomique du contenu de la base visant à transformer la GED initiale en un véritable catalogue public ; une simplification des processus de demande et récupération des fichiers sources ainsi que du circuit et de la gestion des dépôts ; un service SRU (*Search/Retrieval via URL*)⁶ permettant de récupérer les métadonnées des fichiers adaptés.

EN 2025, L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACTE EUROPÉEN D'ACCESSIBILITÉ

À la croisée d'un circuit reliant éditeurs, ayants droit, organismes adaptateurs et bénéficiaires de l'exception handicap, le Centre Exception handicap évolue dans un environnement aujourd'hui confronté à de nouveaux enjeux. Le premier est l'entrée en vigueur prévue en 2025 de l'Acte européen d'accessibilité⁷, dont la transposition en droit français est attendue pour la fin de l'année 2022.

Entre autres exigences d'accessibilité des sites et services en ligne, cette directive stipule qu'en 2025, tout ouvrage numérique devra être commercialisé sous une forme « accessible ». Concrètement, cela signifie que les livres numériques devront être produits de façon à répondre « nativement » à des critères d'accessibilité tels que ceux de l'EPUB 3 par exemple. Cette perspective exige du monde de l'édition qu'il transforme profondément ses chaînes de production des publications numériques. Ce qui

Circuit des fichiers numériques entre les différents acteurs de l'exception handicap au droit d'auteur.



est possible à brève échéance pour les ouvrages dits « à maquette simple », comme la littérature, s'avère cependant moins aisé pour les ouvrages dits « à maquette complexe », comprenant des illustrations, schémas, formules mathématiques, au premier rang desquels figurent les manuels scolaires.

C'est pourquoi l'Acte européen d'accessibilité et ses déclinaisons par les premiers pays l'ayant transposé en droit national comportent plusieurs exceptions, en cas de modification fondamentale de l'ouvrage par exemple, et notamment pour « charge disproportionnée ». Celle-ci est valable pour de petits éditeurs à la faible production annuelle mais pourrait s'appliquer à des types d'ouvrages dont la production nativement accessible serait susceptible d'entraîner un surcoût important. La question se pose ainsi de savoir si les ouvrages de niveau universitaire, dont une grande partie peut être considérée comme « à maquette complexe », seront concernés par cette exemption. Il convient de citer le projet Métopes, « Méthodes et outils pour l'édition structurée », qui propose un ensemble d'outils et de modules à destination des structures éditoriales afin de rationaliser la gestion de collections à la fois imprimées et numériques⁸. Au-delà de cette initiative concernant essentiellement le domaine de l'édition scientifique institutionnelle, rares sont cependant les éditeurs très avancés sur la production d'ouvrages de ce niveau sous forme nativement accessible. Il est donc possible qu'en 2025, un certain nombre d'étudiants soient toujours soumis à une pénurie d'ouvrages et doivent encore recourir au dispositif de l'exception handicap. Ceci pose la question du modèle économique de ce dispositif, ce qui est coûteux à produire nativement

[6] *Search/Retrieval via URL* (SRU) est un protocole standard permettant de générer un service web de recherche dans un catalogue de bibliothèques.

[7] Directive (UE) 2019/882 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services : eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0882

[8] Sur le modèle de *single source publishing*, un format pivot en XML permet de générer différents formats de diffusion, dont certains sont accessibles : www.metopes.fr/metopes.html

(par exemple le texte alternatif à l'image) ne l'étant pas moins à adapter *a posteriori* par les organismes habilités.

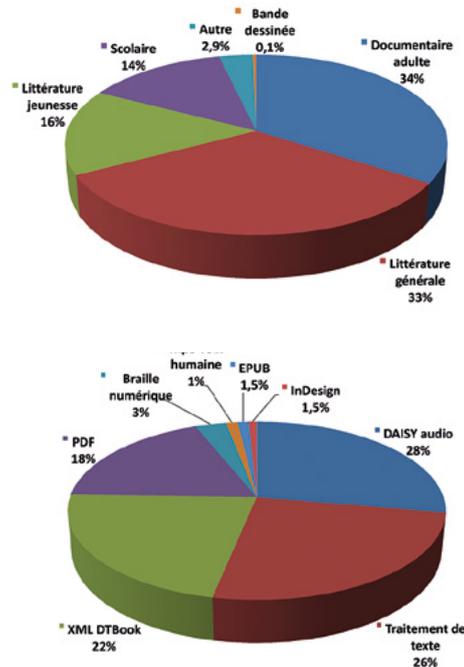
LE SIGNALÉMENT DES RESSOURCES ACCESSIBLES OU ADAPTÉES : UN ENJEU CRUCIAL

Le deuxième enjeu est celui de l'accès et du signalement conjoint des ressources accessibles ou adaptées. Depuis 1995, l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) a pour mission de signaler les adaptations à destination des aveugles et mal voyants, ce qu'elle fait *via* la Banque de données de l'édition adaptée (BDEA)⁹, qui agrège les données de l'ensemble des organismes concernés. L'extension à un public plus large de bénéficiaires de l'exception handicap, due à la prise en compte d'autres types de handicaps ou de difficulté de lecture, ainsi que la perspective de la mise en accessibilité d'un nombre plus importants de livres à partir de 2025 soulèvent cependant plusieurs questions. D'une part, celle de l'exhaustivité du signalement des différents types d'adaptations, et d'autre part, celle du besoin éventuel de signalement spécifique de l'édition accessible et de son rapprochement avec le corpus des titres adaptés. Le changement d'échelle d'un dispositif initialement pensé pour une population limitée, desservie par des associations spécialisées, amène par ailleurs à interroger la complexité d'un circuit qui visait à encadrer strictement la diffusion d'œuvres dont on prône aujourd'hui la facilité de l'accès pour une part grandissante de la population. C'est pour répondre à ces enjeux qu'une mission de préfiguration étudie cette année un projet de portail national de l'édition accessible et adaptée, qui aurait vocation à signaler conjointement les titres nativement accessibles et les adaptations pour tous types de publics, ainsi qu'à donner accès à ces dernières sur authentification.

QUEL RÔLE POUR LES BIBLIOTHÈQUES DANS CE DISPOSITIF ?

Le troisième enjeu est le rôle dévolu aux bibliothèques dans ce dispositif. Un rapport d'inspection interministériel publié en décembre 2016¹⁰ préconisait l'habilitation de 300 bibliothèques sur tout le territoire national, dont 100 % des bibliothèques universitaires. L'extension du périmètre des bénéficiaires de l'exception handicap à quelque 10 % de la population posait en effet la question des nouveaux acteurs appelés à servir de médiateurs à destination notamment de personnes ne se percevant pas comme étant en situation de handicap (par exemple celles concernées par les troubles « Dys ») et non prises en charge par un réseau d'associations spécialisées. Or, quelles institutions ont vocation à promouvoir l'accès à la lecture, sinon les bibliothèques ?

Cinq ans et 73 bibliothèques habilitées plus tard



← Typologie documentaire des 65 000 fichiers sources déposés sur PLATON par les éditeurs depuis 2010.

← Typologie des formats des 38 000 fichiers adaptés déposés par les organismes depuis 2018.

(dont 21 pour l'enseignement supérieur), se pose la question du rôle de ces institutions dans le dispositif. Ont-elles vocation à simplement communiquer des ouvrages adaptés par des organismes spécialisés et mis à disposition par exemple sur PLATON (dont le cadre législatif interdit qu'il soit accessible directement aux bénéficiaires finaux, lesquels doivent demander le téléchargement des fichiers par un organisme inscrit) ? Seuls 300 ouvrages de niveau universitaire ou pour « public spécialisé » sont cependant présents sur PLATON, ce qui pose la question du seuil de pertinence d'un semblable catalogue (même en y ajoutant les 350 ouvrages « grand public » déposés par des bibliothèques universitaires). Ont-elles dès lors vocation à répondre directement au besoin de leurs usagers, en produisant elles-mêmes des adaptations ? Est-il envisageable que les bibliothèques acquièrent les compétences spécifiques à cette production, dont on a vu qu'elle est d'autant plus complexe pour les ouvrages de niveau universitaire ? Faudrait-il, comme le suggérait le rapport de 2021 de l'IGÉSR sur la prise en compte des handicaps dans les bibliothèques¹¹, imaginer une spécialisation de certaines bibliothèques universitaires à vocation de mutualisation ? Subsiste-t-il par ailleurs des marges d'amélioration dans la capacité des organismes spécialisés dans l'adaptation à répondre aux besoins spécifiques des étudiants ? C'est pour avancer sur toutes ces questions que le MESRI et la BnF ont décidé d'entreprendre cette année un travail conjoint d'analyse avec les bibliothèques universitaires engagées dans le dispositif.

MARIANNE CLATIN

Responsable du service Diffusion des métadonnées
Bibliothèque nationale de France
marianne.clatin@bnf.fr

[9] <http://www.inja.fr/bdea>

[10] Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap - réalités observées et perspectives : www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Les-structures-ayant-une-activite-d-adaptation-des-oeuvres-au-benefice-des-personnes-en-situation-de-handicap-realites-observees-et-perspectives

[11] La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-prise-en-compte-des-handicaps-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-dans-les-47570

L'accessibilité est un enjeu majeur auquel le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation répond par une politique s'appuyant sur une connaissance fine des publics concernés.

Pour un enseignement supérieur inclusif : renforcer l'accessibilité documentaire



En 2021, près de 40 000 étudiants en situation de handicap poursuivaient des études supérieures¹, ce qui représente près de 2 % de la population étudiante². Ce chiffre, multiplié par cinq depuis 2005 et augmenté d'un quart depuis 2017, montre l'enjeu que représente l'accessibilité pour l'enseignement supérieur. La politique menée par le MESRI s'appuie sur une connaissance fine de ces publics, en identifiant notamment les troubles les plus fréquents et les besoins associés (troubles du langage et de la parole : 25 % ; troubles psychiques : 15 % ; troubles moteurs : 13 %), les troubles visuels et auditifs représentant respectivement 4 % et 3 % de l'ensemble. Une enquête annuelle³ permet d'actualiser régulièrement ces chiffres pour en extraire des indicateurs pertinents, renforcer et individualiser les dispositifs handicap mis en place, notamment l'adoption de schémas directeurs handicap par les établissements.

FACILITER L'ACCÈS AU CONTENU EXISTANT VIA L'ÉDITION ADAPTÉE

Le département Diffusion des connaissances et documentation contribue plus spécifiquement à cette politique sur le volet de l'accessibilité documentaire, structurée autour de deux axes. Le premier concerne l'édition adaptée, dont le but est de répondre aux besoins spécifiques de la personne concernée en matière d'accès au contenu d'un document.

Le dialogue est constant avec le ministère de la Culture qui coorganise et assure le secrétariat de la commission en charge de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap, chargée d'instruire et d'émettre des avis sur les demandes d'inscription, d'agrément et d'autorisation déposées par les organismes. Le MESRI y participe désormais de droit. À ce jour, 28 structures de l'ESR sont habilitées à adapter des documents dans ce cadre et 7 d'entre elles sont agréées et peuvent donc procéder à cette adaptation en partant directement du fichier source éditeur.

Le second volet se rapporte à l'édition nativement accessible, pour laquelle les questions d'accessibilité ont été intégrées dès la conception du document.

Le groupe d'expertise « Édition scientifique ouverte » du Comité pour la science ouverte a ainsi pour mission de contribuer à définir et à encourager l'émergence de nouveaux modèles éditoriaux, en phase avec les opportunités offertes par le numérique et avec les besoins de la recherche et de la société. Ce sujet transverse fait dialoguer un ensemble d'opérateurs, de presses universitaires, de sociétés savantes et d'infrastructures (comme Métopes⁴). Il s'inscrit également dans le cadre du deuxième Plan national pour la science ouverte, où les questions d'accessibilité constituent progressivement un critère important comme en témoigne le deuxième appel à projet du Fonds national pour la science ouverte lancé en 2021.

INCLURE CES ENJEUX DANS UN CONTEXTE LÉGISLATIF EN ÉVOLUTION

Le projet interministériel⁵ d'étude de faisabilité sur le fonctionnement d'une plateforme centralisant l'offre des livres accessibles (adaptés et nativement accessibles) et la définition d'un plan de production d'ouvrages adaptés⁶, acté par le Comité interministériel du handicap (CIH) du 16 novembre 2020, veillent à prendre en compte ces deux aspects. Cette étude s'inscrit dans un contexte de transposition de la directive européenne du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, qui aura un impact significatif sur l'offre d'édition accessible, avec obligation, dès 2025, pour les éditeurs, de produire des ouvrages numériques nativement accessibles dans le cadre prévu.

Cette étude répond par ailleurs à une forte attente de l'ensemble des acteurs du secteur qui soulignent le besoin de mutualiser et de donner davantage de visibilité sur l'offre d'édition accessible existante, de simplifier le processus et d'harmoniser les pratiques d'adaptation. Cette étude entre aujourd'hui dans une phase de préfiguration, confiée à M. Dominique Belluteau, conseiller-maître à la Cour des Comptes.

ROMANE COUTANSON

Chargée d'études au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
romane.coutanson@enseignementsup-gouv.fr

[1] https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eestr/FR/T243/les_etudiants_en_situation_de_handicap_dans_l_enseignement_superieur

[2] Ce chiffre doit être appréhendé comme un minimum puisqu'il s'agit des étudiants qui se sont faits connaître auprès des missions handicap universitaires

[3] DGESIP, sous-direction de la réussite et de la vie étudiante, département de la réussite et de l'égalité des chances

[4] <http://www.metopes.fr>

[5] Étude coordonnée par le ministère de la Culture en lien avec les ministères des Solidarités et de la Santé (MSS), de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (MTEI) et le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap (SG CIH).

[6] Projet faisant suite à la parution du rapport de l'IGÉSR «La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales.»

Publié régulièrement depuis 2014 par le ministère de la Culture, le Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique évalue le niveau de prise en compte des critères du RGAA par les bibliothèques territoriales.

Un Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique



Comme tous les organismes proposant des services en ligne à leurs publics, les bibliothèques publiques ont pour obligation de rendre accessibles leurs services en ligne à toutes les personnes porteuses de déficiences, qu'elles soient physiques, sensorielles (handicap visuel ou auditif), mentales ou cognitives. Cela concerne les portails ou sites Web, les ressources ou bibliothèques numériques ainsi que tous les services que la bibliothèque propose en ligne.

Ce principe d'égal accès à la culture a été renforcé par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Des études régulières, publiées récemment par des associations nationales de représentants de personnes handicapées, montrent que « 90 % des sites Internet restent inaccessibles malgré les dispositions de la loi Handicap de 2005 et sur les 250 démarches administratives les plus utilisées par les Français, seules 15 % respectent les normes d'accessibilité¹. »

PEU DE PROGRÈS DANS L'ACCESSIBILITÉ DES SITES ET PORTAUX DE BIBLIOTHÈQUE

Le ministère de la Culture publie à échéances régulières (2014, 2016, 2019) le Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique afin d'évaluer le niveau de prise en compte par les bibliothèques territoriales des critères du RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité). Une nouvelle édition est en préparation pour 2022. Ces études sont menées en lien avec l'Association des bibliothécaires de France (ABF), la Fédération des utilisateurs de logiciels de bibliothèques (Fulbi), l'association Réseau Carel, la Bibliothèque nationale de France (BnF), la Bibliothèque publique d'information (Bpi) et l'Association Valentin Haüy (AVH). Lors de la dernière édition de 2019, le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) était également associé.

Composé de trois volets, le Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique donne une vue d'ensemble de l'accessibilité des services numériques proposés par les bibliothèques². L'édition 2019 du Baromètre s'est accompagnée en 2020 de la publication d'une plaquette « Accessibilité numérique en lecture publique. Chiffres-clé 2019 et recommandations³ ».

Des points de blocage sont fréquemment rencontrés sur les sites des bibliothèques : la complexité des interfaces et des arborescences ; une hiérarchie des titres de niveaux incomplète ou incohérente ; la complexité des tableaux (horaires d'ouverture, résultats d'une recherche d'ouvrage) ; l'inaccessibilité des *pop-in* (fenêtres modales) ou des messages d'alerte (fenêtre d'authentification du compte lecteur, confirmation de réservation d'un document, etc.) ; l'absence ou le dysfonctionnement des liens d'évitement, qui permettent d'accéder plus rapidement à des zones précises du site : accès direct aux infos pratiques, au catalogue, aux actualités.

Le premier volet du Baromètre, celui des sites et portails de bibliothèques, a montré que les résultats n'ont pas progressé depuis les précédentes éditions : 16,7 % de l'échantillon avaient une page « Politique d'accessibilité » ; seulement 1,5 % de l'échantillon affichaient une déclaration d'accessibilité conforme au RGAA. Le deuxième volet, consacré aux catalogues publics en ligne (Opac), montrait que certains d'entre eux, en phase de démonstration, répondent en grande partie aux normes d'accessibilité. Si l'on compare les résultats des plateformes de démonstration et des sites en production, on constate que l'accessibilité se dégrade au fil de la chaîne de production.

Le troisième volet, consacré aux ressources numériques, a montré que les plateformes de ressources numériques connaissent un certain retard dans la prise en compte des règles d'accessibilité, notamment pour garantir la continuité du parcours de l'utilisateur. En conclusion, l'accessibilité doit être préservée tout au long de la chaîne de production : de l'éditeur de logiciel à l'intégrateur qui implémente le logiciel dans le système informatique de la bibliothèque, jusqu'au contributeur qui publie du contenu sur le site ou portail de la bibliothèque. Enfin, pour préserver l'accessibilité dans le temps, au fur et à mesure des versions du catalogue par exemple, il semble indispensable de réaliser régulièrement des audits d'accessibilité et de mettre en place des actions correctives.

VANESSA VAN ATTEN

Chargée de mission, ministère de la Culture
Direction générale des médias et des industries
culturelles, Service du livre et de la lecture,
Département des bibliothèques
vanessa.van-atten@culture.gouv.fr

[1] <https://www.avh.asso.fr/fr/journee-mondiale-de-la-sensibilisation-l-accessibilite-les-actions-de-l-association-valentin-haüy>

[2] *Nota bene* : l'accessibilité des documents eux-mêmes n'est pas dans le périmètre de cette étude.

[3] <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Accessibilite-numerique-en-lecture-publique.-Chiffres-cles-2019-et-recommandations>

ANDRÉ DAZY,
coordinateur du département
Services et prospective de Couperin



DEPUIS SES DÉBUTS, COUPERIN INCITE LES ÉDITEURS À ADOPTER LES NORMES D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Arabesques : Quelle est la politique du consortium Couperin en matière d'accessibilité numérique ?

ANDRÉ DAZY : Le consortium s'intéresse depuis longtemps aux questions d'accessibilité. La politique générale de Couperin¹ se donne comme objectif de favoriser l'accès aux ressources électroniques pour les personnes en situation de handicap. Nous disposons également depuis 2009 d'un document intitulé « Les 10 commandements de l'éditeur d'ebooks, pour une offre idéale »² qui préconise de fournir une synthèse vocale et l'accessibilité aux malvoyants pour le plus grand nombre possible de textes, ainsi qu'une version audio des textes littéraires. Alors que l'échéance de mise en œuvre de la directive européenne se rapproche, nous sommes particulièrement attentifs à ce que ces questions soient prises en compte dans les négociations. L'accessibilité numérique est évoquée dans notre lettre de cadrage qui est publiée tous les ans et qui se décline dans une lettre publique envoyée aux éditeurs³ et une lettre interne destinée aux négociateurs de Couperin. Dans la lettre aux éditeurs, nous indiquons que l'accès aux ressources électroniques des personnes en situation de handicap constitue un élément important sur lequel le consortium Couperin souhaite mettre l'accent et que les fournisseurs et éditeurs de ressources numériques sont invités à faire connaître leur degré de conformité avec le référentiel général de l'innovation et de l'accessibilité. Dans la lettre aux négociateurs, on précise que les fournisseurs devront répondre au plus tard en 2025 à un certain nombre de normes relatives à l'accessibilité des ressources et que ce point doit être discuté dès maintenant. Cela veut dire que lors de toute négociation, on demande aux négociateurs

d'évoquer une clause d'accessibilité. Un groupe de travail Couperin va d'ailleurs être lancé sur ce sujet prochainement.

Est-ce que les exigences en matière d'accessibilité numérique pourraient conduire Couperin à refuser une négociation ?

A.D. : Il est rare qu'on refuse de signer un accord pour une seule clause car les établissements attendent ces ressources. On ne peut que fortement conseiller aux fournisseurs de rendre leurs ressources accessibles. Les grands éditeurs sont parfois plus faciles à convaincre car ils ont un public international, ils savent qu'ils sont obligés de se plier à ces normes. Le MESRI soutient financièrement certains éditeurs, donc c'est pour nous un petit moyen de pression car Couperin est partie prenante des négociations du MESRI pour l'attribution de ces aides via le Fonds national pour la science ouverte, et pourrait demander dans les conditions à remplir par les éditeurs le respect des normes d'accessibilité. Nous pouvons inciter mais pas poser des exigences. La directive européenne de 2019, applicable au plus tard en 2025, relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, changera cependant la donne car les éditeurs auront l'obligation légale de se mettre en conformité avec cette directive.

Est-ce que la mise en place de la directive pourrait néanmoins conduire à terme à une baisse du nombre de ressources négociées ?

A.D. : Je ne pense pas qu'il y aura réduction des négociations en cas de non-respect de la norme d'accessibilité. On peut penser que la directive aura le même effet que celle concernant le RGPD, Règlement général de la protection des données, qui s'est très bien mise en

place. L'Europe est devenue le leader mondial de la protection des usagers et semble être en passe de prendre le rôle de leader également sur la thématique de l'accessibilité.

Notez-vous un intérêt accru de la part des bibliothèques universitaires pour ces questions ?

A.D. : Les bibliothèques universitaires ont bien en tête ce sujet puisqu'elles ont une mission de service public. Nous avons un projet de manuel numérique en histoire en lien avec l'éditeur Nouveau Monde et l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, cofinancé par Couperin et le MESRI, et pour lequel, en tant que commanditaire, nous avons demandé spécifiquement que les normes d'accessibilité soient respectées.

Élaborée à l'échelle européenne, cette directive est-elle évoquée dans les consortia internationaux auxquels participe Couperin ?

A.D. : Couperin échange avec ses homologues étrangers principalement dans le cadre d'Icolc, *International coalition of Library Consortia*⁴ et de Sell, *Southern European Library Link*⁵. Notre principal sujet actuellement est la science ouverte mais cela pourrait être, effectivement, des lieux d'échanges sur les questions d'accessibilité numérique.

couperin.org

[1] www.couperin.org/livres-electroniques/les-outils-de-la-ceb/les-10-commandements

[2] www.couperin.org/relations-editeurs/lettre-de-cadrage

[3] www.couperin.org/presentation/missions-2

[4] <https://icolc.net>

[5] www.heal-link.gr/SELL

Direction de la documentation de l'université de Bordeaux

Une politique d'accessibilité pensée dans la collaboration entre services

L'université de Bordeaux a mis en œuvre dès 2015 un Schéma Directeur Handicap, démarche globale dans laquelle s'inscrit la politique d'accessibilité de la Direction de la documentation.



À l'instar de l'enseignement supérieur et dans la continuité de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les bibliothèques universitaires doivent être accessibles à tous les étudiants. Elles ont en effet un rôle majeur à jouer pour faciliter l'accès et la poursuite d'études, et contribuer à la réussite d'un parcours de formation.

Au sein de l'université de Bordeaux, « l'accessibilité [...] ne se limite pas à l'environnement physique, matériel, technique ou encore technologique; elle tente de favoriser la pleine participation sociale à la vie universitaire¹. À ce titre, une démarche globale, conduite par le chargé de mission Handicap, a été projetée et mise en œuvre dès 2015 au travers d'un Schéma Directeur Handicap (SDH), renouvelé en septembre 2021², au profit des 54 000 étudiants et des 6 000 personnels de l'université. Ce contexte traduit une volonté politique forte en faveur de la diversité et de l'égalité, notamment auprès des étudiants et personnels en situation de handicap. Il s'agit collégialement de coconstruire, fédérer, mettre en synergie et rendre visibles les actions menées sur les 10 axes de travail du SDH. Ce dernier se décline dans tous les services et il est suivi par un comité de pilotage dont la Direction de la documentation est membre.

Dans le cadre des missions allouées, on relève notamment des actions telles que :

- La planification des travaux d'aménagement via l'agenda d'accessibilité.
- La création d'un service dédié à l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques présent sur chaque campus (adaptation des emplois du temps, aménagement d'examen, accompagnement à la prise de notes, aide technique).
- La participation de l'université à des projets de recherche appliquée au service des personnes en situation de handicap visant à améliorer leur quotidien dans et en dehors de l'université.
- La désignation d'un référent Accessibilité numérique, interlocuteur unique de l'ensemble des services pour les questions de mise en conformité des sites Web et outils numériques, ainsi que des supports de formation

- L'adoption d'un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique en mars 2021.³
- La nomination à plein temps d'une correspondante Handicap pour accompagner les personnels (depuis 2018).

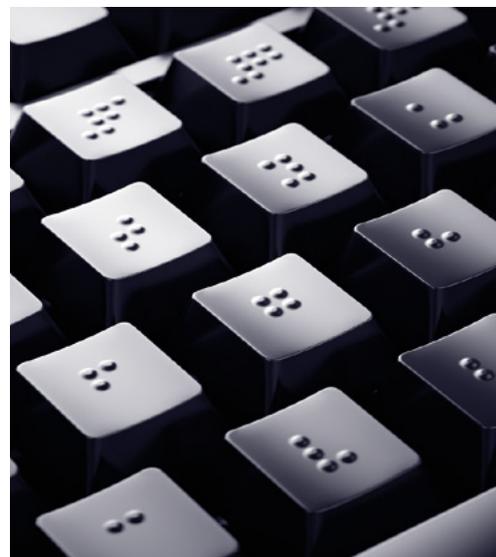
PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ ET DE PROXIMITÉ

Dans les 16 bibliothèques intégrées de l'université de Bordeaux, les besoins des étudiants en situation de handicap ou de longue maladie sont abordés par le prisme des publics à besoins spécifiques, une notion inclusive qui concerne également d'autres étudiants : salariés, sportifs de haut niveau, artistes confirmés et élus aux conseils centraux de l'université. Une stratégie d'ensemble a été définie et déployée pour traiter les différents volets, qu'il s'agisse de l'accès aux lieux, aux services, aux collections et aux formations documentaires. L'objectif est de proposer un accompagnement individualisé et de proximité. Dans cette optique, la Direction de la documentation s'est dotée d'une équipe transversale de 7 référents Accessibilité (1 référent par campus). Composée d'agents volontaires, elle est coordonnée par une bibliothécaire qui porte les dossiers et les projets au sein du comité de pilotage Handicap de l'université

[1] Dugas, E. (2015). Situations de handicap. Université de Bordeaux www.u-bordeaux.fr/Universite/Situations-de-handicap

[2] Dugas, E. (2021) www.u-bordeaux.fr/Actualites/De-l-universite/Un-second-schema-directeur-pour-le-handicap-a-l-universite-de-Bordeaux

[3] www.u-bordeaux.fr/Universite/Situations-de-handicap/Accessibilite



Gina Sanders - Adobe Stock

et qui est l'interlocutrice unique des services et des élus sur l'accessibilité de la documentation et des bibliothèques. L'équipe des référents Accessibilité constitue un réseau de professionnels identifiables par les étudiants bénéficiaires, identifiés par les services de l'université et sensibilisés à l'accueil et aux besoins spécifiques des étudiants concernés. Cette équipe collabore directement avec le service universitaire en charge de l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques : des séances de travail sont programmées de façon régulière pour améliorer la connaissance mutuelle des spécificités métiers et adapter l'offre de services aux besoins et aux attentes des étudiants concernés. Enfin, un cycle de formations a été organisé à l'attention des référents Accessibilité qui ont aussi pour mission de sensibiliser leurs collègues aux problématiques du handicap et de les accompagner en situation.

UN SOCLE DE SERVICES COMMUN À TOUTES LES BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIVERSITÉ

Au-delà des travaux d'accessibilité réalisés ces dernières années dans les bâtiments (signalétique, marquages au sol, etc.) et des équipements installés (tables adaptables, télé-agrandisseurs, boucles acoustiques), le déploiement d'un socle commun de services sur l'ensemble des 16 bibliothèques intégrées de l'université a constitué la première brique d'une démarche volontariste d'accessibilité universelle avec :

- Des salles de travail réservables en ligne, par téléphone ou sur place pour travailler avec son chargé d'accompagnement ou pour s'isoler.
- La possibilité de scanner gratuitement des documents sur les copieurs à disposition dans les bibliothèques.
- L'accessibilité 24 h/24 d'une offre numérique complète.
- La dématérialisation des services pour demander la réservation d'un document (clic et collecte), un prêt entre bibliothèques ou la numérisation d'un document libre de droit.
- Des ateliers de formation à la recherche documentaire en groupe restreint.
- Une formation à l'accessibilité numérique pour les bibliothécaires formateurs afin de rendre les supports accessibles à tous; des tutoriels en ligne⁴ sous-titrés pour se former à la recherche documentaire ont ainsi été réalisés dans cette optique.

Des mesures de compensation ont également été pensées en complémentarité du socle commun de services :

- Pour faciliter l'emprunt de documents : plus de documents pour plus longtemps et la possibilité d'emprunter par l'intermédiaire d'une personne mandatée.
- Pour copier des extraits de cours ou de manuels: la mise à disposition de cartes de copie pré-chargées pour les étudiants bénéficiaires et les aidants.

- Pour se faire livrer des documents à domicile : avec la collaboration du service Logistique de l'université.
- Pour obtenir des versions adaptées dans le cadre de l'Exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées: la démarche d'agrément de l'université a été portée par la Direction de la documentation.

UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL EN LIGNE À PARTIR DE SEPTEMBRE 2022

En septembre 2022, un nouveau service d'accueil en ligne (par tchat et par messagerie) apportera une amélioration supplémentaire dans l'accompagnement et l'orientation des usagers, les échanges par écrit et à distance pouvant être particulièrement facilitants dans le contexte du handicap.

La politique en faveur de l'accessibilité des bibliothèques ne se limite pas aux étudiants, elle vise également l'insertion professionnelle des personnes porteuses de handicap. Depuis 2019, la Direction de la documentation participe au DuoDay⁵, un dispositif qui a permis de faire découvrir l'environnement professionnel des bibliothèques à des personnes en situation de handicap. Ces journées en binôme se sont poursuivies sous la forme de stages d'immersion dans les bibliothèques de l'université de Bordeaux. Une expérience enrichissante pour les stagiaires qui ont réalisé que leur handicap n'était pas forcément un frein à l'emploi, mais aussi pour les personnels qui ont pris conscience des problématiques de gestion du handicap au quotidien.

Ces 7 années d'expériences confirment notre intuition de départ : il est plus efficace de penser en termes de collaboration entre les services plutôt que de mettre en œuvre des actions isolées ; il est plus pertinent de penser « besoins spécifiques » et « accessibilité universelle » plutôt qu'exclusivement « situations de handicap insurmontables ». En somme, une démarche globale d'inclusivité⁶ sociale et universitaire qui profite à tous, usagers et personnels.

NATHALIE FALGON-DEFAY

*Responsable du Service transversal des publics,
Direction de la documentation
de l'université de Bordeaux
nathalie.falgon-defay@u-bordeaux.fr*

AGNÈS FOURCADE

*Coordinatrice des Actions d'accessibilité
Service transversal aux publics
Direction de la documentation
Université de Bordeaux
agnes.fourcade@u-bordeaux.fr*

ERIC DUGAS

*Professeur des universités, chargé de mission Handicap
à l'université de Bordeaux
eric.dugas@u-bordeaux.fr*

[4] <http://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Se-former/Les-tutoriels>

[5] www.u-bordeaux.fr/Actualites/De-l-universite/L-universite-de-Bordeaux-participe-au-Duoday

[6] Dugas, E. (2022) <https://theconversation.com/debat-pourquoi-passer-de-linclusion-a-linclusivite-175373>

La bibliothèque universitaire d'Angers, sans être exemplaire en la matière, a cartographié les barrières encore à surmonter pour permettre l'égal accès aux services qu'elle souhaite rendre à toutes et tous.

Bibliothèques et Archives de l'université d'Angers : abaisser les barrières de l'accessibilité



L'accessibilité s'impose juridiquement aux bibliothèques, comme à tous les établissements recevant du public (ERP), depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'accès aux bâtiments, à l'information, à la communication et aux prestations doit être facilité pour toutes et tous, quel que soit l'âge, le sexe, le handicap moteur, sensoriel ou mental. Près de 20 ans après, il reste du travail pour passer du chemin plein de nids de poule et d'obstacles, du terrain à la route plane et rectiligne dessinée par la loi.

La bibliothèque universitaire d'Angers, loin d'être exemplaire en la matière, a cartographié ornières, barrières et frontières qu'il lui faut encore surmonter pour permettre l'égal accès aux services qu'elle prétend rendre à toutes et tous.

DANS LES TÊTES : LES ORNIÈRES DU « VALIDISME »

J'utilise ici le néologisme « validisme » pour traduire la notion anglo-saxonne d'*ableism*. Le Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité et l'Émancipation (CLHEE)¹ en donne la définition suivante : « le validisme se caractérise par la conviction de la part des personnes valides que leur absence de handicap et/ou leur bonne santé leur confère une position plus enviable et même supérieure à celle des personnes handicapées ».

En bibliothèque, cette ornière est souvent dissimulée par un remblai superficiel de matériel « adapté » peu utilisé, de bonnes intentions infantilisantes, de réticences murmurées tout bas sur le bien-fondé de maintenir dans la durée des efforts et des aménagements dont on ne « voit jamais les bénéficiaires potentiels ». Le validisme est partout : dans les petites blagues sur les « bras cassés », dans les réticences au sein des équipes à ouvrir des postes fléchés pour des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, dans la difficulté d'inscrire dans les profils de postes les vérifications quotidiennes permettant que les espaces physiques ou numériques mis à disposition des personnes en situation de handicap leur demeurent accessibles. Cette culture validiste est la nôtre, à la BUA comme

ailleurs, et comme tout implicite, elle est difficile à faire évoluer.

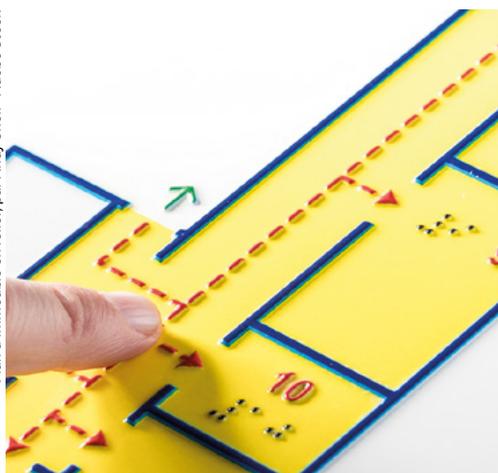
Donner du sens à des efforts quotidiens et invisibles, se mettre à l'écoute des demandes spécifiques, résister à la tentation de faire des choses « pour » les gens, « sans » eux est sans doute le plus délicat et insaisissable des enjeux d'accessibilité. Les outils habituels d'accompagnement du changement, qu'il s'agisse de la formation continue ou d'actions de communication comme le DuoDay, consistant à ce qu'un-e collègue accueille à ses côtés, le temps d'une journée, une personne « handi », sont de bien petits cailloux pour combler une telle ornière.

Accompagner dans la durée les reconnaissances de qualité de travailleur handicapé (RQTH), utiliser les possibilités de détachement promotionnel, accueillir délibérément des stagiaires en situation de handicap, inciter les collègues volontaires à suivre une formation de premiers secours en santé mentale pour lutter contre la psychophobie, sont quelques-unes des pierres un peu plus grosses que nous tentons d'agencer pour tracer un passage encore bien étroit au milieu de l'ornière du validisme ambiant.

ESPACES PHYSIQUES ET NUMÉRIQUES : LES BARRIÈRES À ABAISSER

Dès que nous nous sommes mis à les cartographier, nous avons vu des barrières un peu partout : notre porte tournante que les personnes malvoyantes ou en fauteuil ne pouvaient prendre, celle de secours installée pour pallier le problème exigeant un recours aux personnels, l'ascenseur extérieur mal paramétré après 20 heures, bloquant les personnes pour qui les escaliers sont inaccessibles, les chaises qui reviennent jour après jour devant les postes de consultation publics accessibles aux personnes en fauteuil, nos surfaces accessibles colonisées par des affichettes, notre boucle magnétique que personne n'utilise, nos formations en ligne Moodle pleines de captures d'écran non commentées, notre charte graphique imposant des couleurs au contraste insuffisant sur tous nos supports papiers et numériques, la lourde bureaucratie entourant la mise à disposition de ressources accessibles trop peu nombreuses...

[1] <https://clhee.org>



Initier la démarche, la maintenir dans la durée et prioriser nos efforts n'est pas simple. Sur ce chemin-là, les référentiels d'accessibilité des bâtiments et des outils numériques sont autant de cartes précieuses qui nous permettent de ne pas oublier qu'à chaque type de handicap correspondent des besoins propres. Matthias Quinton, développeur à la Direction du développement du numérique, a bénéficié de 5 jours de formation aux référentiels RGAA et WGAC avant la refonte du site de la BUA. Il a posé la conformité de son codage HTML aux standards d'accessibilité WGAC comme un prérequis. Pour nous guider, nous avons fixé des priorités :

- Naviguer au clavier en veillant à ce que les services les plus utilisés soient accessibles en premier.
- Structurer les pages avec des niveaux de titre explicites.
- Afficher les résultats des recherches catalogue de manière à permettre le passage rapide d'une référence à l'autre.
- Laisser la possibilité à chacun-e d'afficher les pages à la taille et dans le mode de couleur de son choix.
- Demander à la direction de la communication d'ajouter dans la palette de la charte graphique une couleur bien contrastée.

Tant au moment du développement que lors des évolutions, Matthias teste les pages avec plusieurs outils d'accessibilité (*AXE Development tool*, *Wave* et *Contrast Checker*) et corrige au fil de l'eau les points critiques. L'ensemble des bibliothécaires qui rédigent les contenus ont été formé-e-s à quelques bonnes pratiques de rédaction : phrases brèves, listes lorsque cela est possible, doublure de tout tableau ou image d'un équivalent textuel.

De l'avis général, le numérique permet, qu'il s'agisse de déficience visuelle, de dyslexie ou de fatigabilité, d'abaisser une partie des barrières du monde analogique, à condition de faciliter l'usage par chacun-e de son propre matériel, paramétré selon ses besoins particuliers et la possibilité de s'installer à l'endroit qui lui convient le mieux. Nous avons donc choisi de donner accès à de grands écrans connectables plutôt qu'à un PC avec une sélection de logiciels, de

développer des formations à distance en asynchrone plutôt que des séances sur site dans une salle informatique à configuration figée, etc.

Au quotidien, nous nous assurons que les circulations restent libres et conformes aux normes d'accessibilité du bâtiment, que l'accueil ne soit pas un monolithe inaccessible bardé de plexiglass, que les sanitaires accessibles aient toujours des consommables et de la lumière. Nous essayons de donner, sur le site Web, sur Google et aux chargées de mission handicap de l'université, des détails pratiques précis sur ce qui est accessible ou non. Nous espérons que, sans être spectaculaires, toutes ces petites attentions permettent à chaque personne de se sentir bienvenue à la bibliothèque, sans avoir à demander à y être accueillie dignement.

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Nous avons déjà du mal à baliser les chemins de notre jardin. Or, notre site Web est avant tout un portillon vers des pays gérés par d'autres, qu'il s'agisse des ressources électroniques, des interfaces de SIGB ou d'autres bibliothèques, des outils de réservation comme *Affluences*...

Quelle pression mettre sur nos fournisseurs et quel niveau d'accessibilité exiger lors des négociations Couperin ? Comment évaluer, récompenser et accompagner les prestataires qui font ces efforts ? Comment auditer ce qui se passe lorsque nos usagers essaient de profiter de ces prestations et rencontrent des problèmes ? Ces questions dépassent le seul cadre de la BU d'Angers et nous appelons de nos vœux une mobilisation consortiale sur cette question qui sera seule en mesure de faire bouger les lignes.

Au-delà des frontières de la BU, on trouve aussi les questions de transports en commun, la continuité des cheminements d'accès, les dispositifs d'enseignement et d'évaluation prévus pour les neurotypiques, et bien d'autres barrières, handicapantes pour beaucoup, qu'il n'est pas en notre pouvoir de lever directement.

La position de « marginale sécante » de la bibliothèque peut nous permettre d'influencer de loin ce qui se passe hors de nos frontières. Nadine Kiker, responsable des interactions avec les publics à la BUA, a ainsi été associée à la rédaction du schéma directeur du handicap 2021-2024, et nous sommes des animatrices actives des forums du handicap organisés par l'université. Rechercher une meilleure accessibilité, en tenant compte de l'arc en ciel des besoins spécifiques de chacun, n'est-il pas une des multiples façons d'écouter de manière ouverte et sans préjugé *toutes* les demandes et d'identifier les besoins, à la base de notre philosophie de service ?

NATHALIE CLOT

Directrice de la Bibliothèque universitaire d'Angers
nathalie.clot@univ-angers.fr

SCD de Poitiers : un réseau transversal dédié au handicap

Le SCD de l'université de Poitiers a mis en place un réseau transversal dédié au handicap et une offre de services adaptés qui s'inscrivent dans la politique globale de l'université.



En 2014, à l'occasion d'un important projet de restructuration de la principale bibliothèque universitaire du campus de Poitiers engageant une mise en accessibilité du bâtiment, le service commun de la documentation (SCD) de l'université de Poitiers a lancé une réflexion de fond sur l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de handicap à l'échelle de l'ensemble du service. Ce travail a abouti à la constitution d'un réseau transversal dédié au handicap, avec la mise en place d'une offre de services adaptés, sous le pilotage et la coordination du responsable des services aux publics.

UN RÉSEAU DE RÉFÉRENT-E-S HANDICAP

Dans le cadre de cette réflexion a été constitué un réseau de référent-e-s handicap opérant à l'échelle du SCD. Cette organisation visait à doter les principales bibliothèques d'un ou plusieurs agents spécialement formés et sensibilisés aux problématiques d'accueil des usagers en situation de handicap. La mise sur pied de ce réseau a bénéficié de la motivation de nombreux collègues – de catégories B et C – désireux de s'investir sur ces questions. Parallèlement, un important dispositif de formation continue s'est mis en place afin de permettre à ces agents de développer leurs connaissances et compétences sur ces nouvelles activités inscrites dans leur fiche de poste.

La constitution de cette mission handicap au SCD s'est faite en collaboration étroite avec les dispositifs existants à l'université de Poitiers. La coopération avec le Service handicap étudiant de l'établissement s'est ainsi révélée primordiale. Elle s'est d'abord concrétisée par un travail de concertation autour de l'acquisition de matériels spécifiques à destination des usagers en situation de handicap, matériels venant compléter l'offre déjà proposée par le Service handicap étudiant. Le SCD a ainsi pu acheter deux lecteurs audio Daisy, une machine à lire (dispositif permettant la numérisation et la restitution par synthèse vocale du contenu de documents écrits) et une plage Braille, ainsi qu'une boucle audio portative¹. Outre ces achats concertés, la coopération avec les chargé-e-s d'accompagnement du Service handicap s'est poursuivie, ces derniers participant aux réunions des référent-e-s handicap du SCD et aiguillant au besoin les étudiant-e-s suivi-e-s vers les services proposés dans les BU.

Un travail de communication et d'information a

également été entrepris auprès des autres acteurs de l'accueil handicap à l'université, notamment les enseignant-e-s référent-e-s dans les composantes pédagogiques ou l'association Handisup Centre-Ouest qui accompagne les étudiant-e-s en situation de handicap dans leur vie quotidienne.

UNE OFFRE DOCUMENTAIRE ET DE SERVICES RÉPONDANT AUX PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ

La structuration de ce réseau visait à améliorer l'accessibilité de l'offre de services et de l'offre documentaire des bibliothèques de l'université de Poitiers. Outre le prêt de matériels, le SCD a entrepris de valoriser certains services susceptibles de répondre aux problèmes d'accessibilité d'une partie des publics en situation de handicap. Ainsi, le service de renseignement en ligne Ubib.fr, qui permet d'obtenir une assistance bibliographique à distance, peut répondre à certains besoins pour les personnes empêchées de se déplacer, tout comme l'offre de ressources électroniques à distance, pour peu que les éditeurs assurent une accessibilité numérique de qualité.

Conformément aux préconisations du *Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université* de la Conférence des présidents d'université datant de 2012, nous avons entrepris également de renforcer l'accessibilité de l'offre documentaire du SCD. Dans un premier temps, une convention a été signée en janvier 2017 avec l'association Valentin Haüy en vue de donner accès à la médiathèque EOLE à l'ensemble des usagers des BU de Poitiers éligibles au dispositif. Dans un deuxième temps, le SCD a déposé – avec le Pôle handicap – un dossier afin d'obtenir l'agrément pour bénéficier de l'exception handicap au droit d'auteur. Cette démarche a conduit – par arrêté ministériel du 05 octobre 2017 - à l'inscription de l'université de Poitiers sur la liste des organismes bénéficiant de cette exception handicap et à l'octroi à l'établissement de l'agrément pour accéder auprès des éditeurs aux fichiers numériques des œuvres. Les services de l'université de Poitiers peuvent à ce titre procéder à des adaptations d'œuvres sous droits sans autorisation préalable des ayants droit ni compensation financière. L'accès aux fichiers des éditeurs se fait via la plateforme PLATON gérée par la Bibliothèque nationale de France.

[1] Ces appareils ont bénéficié d'un financement spécifique via le projet PARE, projet IDEFI (Initiative d'excellence en formations innovantes) de l'université de Poitiers, au titre de l'amélioration de la réussite de tous les étudiants.

La mise en place de cette activité d'adaptation a nécessité un important effort de formation des référent-e-s handicap. Le travail de mise en accessibilité des fichiers fournis par les éditeurs implique une bonne connaissance des formats de l'édition numérique accessible. Alors que le réseau de référent-e-s handicap s'était constitué principalement autour de problématiques d'accueil et d'accompagnement, la volonté de proposer une offre documentaire plus accessible requerrait de mobiliser d'autres compétences plus techniques. Une majorité des référent-e-s a bénéficié d'une formation sur les bonnes pratiques, les outils et procédures d'adaptation d'œuvres organisée en 2019 par la société Edit Adapt. Cette formation leur a permis d'acquérir des compétences de base sur les formats de l'édition numérique accessible et les savoir-faire essentiels pour rendre un fichier accessible dans un délai raisonnable.

Concernant l'accessibilité des ressources physiques, un travail a été conduit dans le même temps sur une refonte de la signalétique des collections en libre accès dans différentes bibliothèques du SCD. Ce travail a bénéficié à l'origine de l'apport d'un groupe d'étudiants stagiaires du master IPHD sur le site de Niort, travail qui a ensuite été réutilisé et adapté dans d'autres bibliothèques du réseau. Il s'agissait essentiellement de remodeler la signalétique en salle en travaillant les couleurs, les contrastes, les polices afin de se conformer au mieux aux recommandations en vigueur en matière d'accessibilité.

PLUS DE 20 LIVRES ADAPTÉS DEPUIS 2018

Depuis 2018, les référent-e-s handicap du SCD de Poitiers ont réalisé au total l'adaptation de 22 ouvrages à partir des fichiers éditeurs obtenus *via* PLATON. Si on ajoute les documents appartenant aux collections du SCD et ayant fait l'objet d'une numérisation demandée au titre de l'exception handicap, ce sont

33 documents qui ont été déposés dans PLATON et qui sont désormais accessibles au téléchargement pour les établissements ayant accès à la plateforme. Une vingtaine de demandes ont été faites avant la crise sanitaire de 2020, qui a porté un coup d'arrêt au fonctionnement du service. Depuis la rentrée 2021, le nombre de demandes est reparti à la hausse et 21 documents sont actuellement en cours de traitement. Cependant, malgré son importance, ce travail d'adaptation ne peut répondre que partiellement aux besoins des publics en situation de handicap et constitue une activité particulièrement chronophage.

UNE POLITIQUE APPUYÉE SUR UN TRAVAIL DE STRUCTURATION ET D'ORGANISATION

Le développement d'une offre de services plus inclusive au SCD de Poitiers s'est effectué simultanément dans plusieurs directions et s'est d'abord appuyé sur un important travail de structuration et d'organisation. La construction de cette offre s'inscrit ainsi pleinement dans la politique d'accueil et d'accompagnement vers la réussite des étudiant-e-s en situation de handicap de l'université de Poitiers. L'effort de mise en accessibilité de l'offre documentaire engagé au niveau local devra se poursuivre dans le futur en espérant pouvoir bénéficier de l'horizon ouvert par la directive Accessibilité imposant aux éditeurs de rendre les livres numériques nativement accessibles en 2025. Les travaux en cours autour de l'amélioration du signalement des ressources accessibles, avec le projet de portail national de l'édition adaptée, apporteraient également une aide précieuse au quotidien des professionnels investis dans le développement de l'inclusion de tous les publics étudiants.

FRÉDÉRIC DUTON

*Responsable du Service des ressources informatiques et documentaires - SCD de l'université de Poitiers
frederic.duton@univ-poitiers.fr*



Credit photo SCD Poitiers

SCD Lyon 1 : prendre en compte toute la diversité des handicaps

Dans une université à dominante sciences exactes et médecine, l'inclusion des étudiants en situation de handicap est une priorité pour le SCD Lyon 1 qui réfléchit à l'évolution de ses dispositifs d'inclusion afin de répondre à l'ensemble des besoins.



L'inclusion des étudiants en situation de handicap est naturellement une préoccupation du SCD Lyon 1

(dominante sciences exactes et médecine). La Mission Handicap de la BU est rattachée à la direction du SCD et travaille en lien avec la Mission Handicap de l'université. Des services financés par la Mission Handicap de l'université sont portés par la BU : prêt d'ordinateurs portable à l'année à des étudiants en situation de handicap et fourniture de crédits de photocopies/impression prépayés par la Mission Handicap sur les copieurs des BU. La BU a également identifié, parmi ses services existants, ceux qui peuvent répondre à des situations de handicap¹. Les travaux récents² et naturellement le rapport de l'IGÉSR³ ont apporté de nouvelles pistes de réflexion ou ont conforté des projets déjà engagés.

Dans la population étudiante, les troubles du langage et de la parole représenteraient 28 % des situations de handicap, les troubles moteurs 19 %, les troubles psychiques 17 %, les troubles viscéraux (maladies invalidantes) 14 %, l'association de plusieurs troubles 8 %, les troubles visuels 5 %, les troubles auditifs 4 %⁴.

Ces proportions sont identiques aux données statistiques fournies par la Mission Handicap de Lyon 1 et les étudiants présentant des troubles Dys sont les plus nombreux. Les services à mettre en œuvre prioritairement portent dès lors sur la lecture des documents, d'autant que les difficultés de lecture rencontrées par des étudiants dyslexiques peuvent trouver une solution dans les dispositifs adaptés aux déficients visuels (transcription orale, simplicité de la mise en page, police et taille de caractères).

UN SITE INTERNET À L'ACCESSIBILITÉ RÉGULIÈREMENT VÉRIFIÉE

En préalable se pose la question de l'accessibilité du site de la bibliothèque qui va permettre de trouver les documents. Les normes d'accessibilité des sites Web (WCAG) sont connues et diffusées. Des recommandations sont faites dans le cadre de la loi Pour une République numérique⁵ ou sur le site bibliotheque-inclusives.fr⁶. Le site Web du SCD Lyon 1, intégré dans celui de l'université, répond à ces normes. Les webmasters de la BU disposent d'outils pour vérifier la lisibilité des rubriques, par exemple Wake pour vérifier les points d'accessibilité,

notamment le nommage des images cliquables ou la hiérarchisation des informations qui permettront aux outils de « lecture » d'écran d'identifier les repères. Si les dispositifs techniques et notamment la transcription orale *via* des synthèses vocales permettent la lecture du site par les déficients visuels, des extensions de navigateurs peuvent également être utilisés par les Dys (Dysaïde).

DES SERVICES DÉDIÉS AUX ÉTUDIANTS DÉFICIENTS VISUELS DU DIPLÔME MASSEUR-KINÉ

Mais entre l'accessibilité rendue possible par la technique et l'usage réel, il y a parfois un *gap* que les professionnels ont de la peine à reconnaître, faute d'expérimentation.

L'université Lyon 1 héberge dans les locaux de la faculté de médecine un Institut de formation masseur-kiné déficient visuel (IFMKDV). La formation est adaptée (modalités pédagogiques ou durée de la formation) pour des étudiants qui préparent le diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute. Ils bénéficient de tous les services de l'université dont ceux de la BU, l'accès à la documentation et la formation à la recherche documentaire.

La formation à la recherche documentaire est assez poussée dans ce cursus : initiation à la recherche documentaire durant l'année préparatoire à la première année des études de kiné (cursus hors PAS/LAS), puis formation à PubMed et à Zotero au cours des années suivantes.

Les étudiants disposent tous de leur propre matériel et travaillent avec des applications qu'ils utilisent *via* leur PC, leur tablette ou juste leur téléphone. Ce sont essentiellement des outils de synthèse vocale, plus rarement des claviers braille.

Une page du site Web est adaptée pour ces étudiants⁷. Le contenu de la page est allégé, ce qui facilite et accélère la lecture en synthèse vocale et se veut le complément direct des cours dispensés. Le support de cours est également calibré selon des recommandations courantes : privilégier le format Word, éviter les caractères spéciaux parfois non reconnus par la synthèse vocale, éviter les tirets en début de phrase qui seront lus comme le signe « moins », etc.

Ce sont les seules adaptations « techniques » qui sont faites. Pour l'accès aux contenus documen-

[1] <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/accessibilite>.

[2] MISSIROLI, Béline. *Handicap et bibliothèque universitaire : quelle accessibilité pour quel public?* 2017.

[3] IGÉSR. *La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales.* 2021

[4] *ibid*

[5] Voir l'intervention de Marc Maisonneuve lors du webinaire programmé par la BPI le 31 mai 2022 <https://pro.bpi.fr/le-numerique-accessible-par-quoi-commencer-31-mai-2022-en-ligne> consulté le 25 mai 2022

[6] <https://bibliotheques-inclusives.fr> consulté le 25 mai 2022

[7] <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/etudiant-a-lifmkdv>

taires, nous utilisons nos outils habituels (outil de découverte Ebsco et interface des bases de données). Les étudiants rencontrent peu de difficultés d'accès aux contenus, sauf sur certains PDF. Dans ces cas-là, une licence AdobePro peut permettre de déverrouiller le PDF règlementairement dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur dont disposent l'Institut de formation et la BU.

Le développement d'une offre documentaire nativement numérique (revues électroniques et ebooks) a donc notoirement amélioré l'accès aux contenus à ces étudiants.

UN BILAN MITIGÉ DU RECOURS À L'EXCEPTION HANDICAP PAR LES USAGERS

L'adaptation apportée est également humaine : deux formateurs de la BU sont mobilisés pour un groupe de moins de 10 étudiants, configuration indispensable pour aller au rythme de chaque étudiant, rythme imposé également par le matériel dont celui-ci dispose. Et c'est le formateur qui peut se trouver temporairement en situation de handicap, au sens où sa perception habituelle du site de la BU est perturbée : il ne « voit » pas ce que cherche l'étudiant qui navigue dans la page avec les flèches du clavier et sans curseur visible à l'écran, ou ne reconnaît plus l'interface habituelle du site face à une page tellement grossie qu'il ne peut identifier à la lecture de quelques caractères quelle rubrique l'étudiant consulte. L'apprentissage ne peut alors se construire que par des échanges et des adaptations mutuelles. Comme cela est recommandé dans le référentiel Service publics + Marianne, l'étudiant bénéficie alors d'un « accompagnement adapté à sa situation personnelle ».

Toute l'offre documentaire n'est cependant pas nativement numérique et là est l'intérêt de l'exception handicap au droit d'auteur⁸. L'université Lyon 1 a

depuis novembre 2020 l'habilitation niveau 1 « inscription ». Ce niveau d'habilitation permet d'adapter des documents présents dans notre fonds et d'accéder aux documents disponibles sur la plateforme PLATON. Le bilan après 18 mois reste très mitigé : 4 demandes ont été faites et 2 seulement honorées. Les refus concernaient des revues auxquelles nous ne sommes pas abonnés (PLATON ne contient pas de revues) et un ouvrage impossible à numériser par nos soins et trop ancien pour que les fichiers numériques source soient disponibles.

Nous sommes convaincus que le faible nombre de demandes ne reflète en rien la réalité des besoins mais est dû à la méconnaissance et la confidentialité des dispositifs.

Malgré des avancées, l'université (en rien différente du reste de la société) reste encore peu inclusive au sens où peu d'adaptations sont intégrées dès la conception des services, mais proposées *a posteriori*, en fonction des demandes.

Si des solutions techniques existent pour l'adaptation de documents et les accès forcément facilités par la diversité des publications numériques, les résultats d'une enquête réalisée en avril 2022 parmi les étudiants de l'université Lyon 1 portant sur la « bibliothèque inclusive » et sollicitant les étudiants sur ce qui pourrait les empêcher d'utiliser les services de la BU déplacent très nettement les réponses à apporter. Les situations de handicap physique sont très peu signalées, en revanche des témoignages sur les troubles psychiques devront nous conduire à déployer d'autres dispositifs d'inclusion, en partenariat resserré avec la Mission Handicap et le Service de Santé universitaire.

ANNE-CHRISTINE COLLET

Responsable qualité, référente handicap
SCD de l'université Claude Bernard Lyon 1
anne-christine.collet@univ-lyon1.fr



Crédit Sergey Nivens - Adobe stock

[8] www.bnf.fr/fr/exception-handicap-pour-ledition-adaptee consulté le 25 mai 2022

SCD Toulouse - Jean Jaurès : L'édition adaptée, moteur de la politique d'accessibilité

La mise en place d'un service d'édition adaptée a été pour le SCD de l'université Toulouse - Jean Jaurès l'occasion d'élaborer une politique d'accessibilité globale et d'intégrer cette dimension dans tous ses projets.



En 2017, la chargée de mission Handicap de l'université Toulouse-Jean Jaurès (UT2J) engage une réflexion dans le but de rejoindre le dispositif PLATON. Ce projet s'inscrit alors parfaitement dans le schéma directeur du handicap de l'université. S'y impliquent la chargée de mission Handicap, le SCD et la division de la vie étudiante (DIVE). En octobre 2017, l'UT2J obtient l'agrément et l'inscription PLATON, et le service d'édition adaptée peut démarrer.

Alors que le SCD n'a pas, à l'époque, une politique très développée en matière de handicap, la mise en place de ce service marque le début d'une réflexion sur son offre de service, jusqu'à l'intégration d'un volet handicap dans son projet d'établissement 2021-2026.

AMÉLIORER LA COUVERTURE DE L'ÉDITION UNIVERSITAIRE DANS PLATON

Le parcours usager a été pensé au plus simple, pour intégrer le circuit déjà en place pour les étudiants et personnels en situation de handicap. Le choix est fait de n'ouvrir le service qu'à la communauté de l'université, la bibliothèque municipale de Toulouse étant également habilitée PLATON.

Le service est ainsi proposé aux étudiants et per-

sonnels lors de la visite médicale leur permettant d'obtenir des aménagements d'études ou de poste. La communication est essentiellement assurée par les services de médecine, tandis que la DIVE se charge des aspects administratifs en faisant signer aux bénéficiaires un accord de confidentialité par lequel ils s'engagent à ne pas diffuser les documents communiqués dans le cadre de ce service.

La suite du circuit se passe exclusivement au sein du SCD : les demandes des usagers arrivent *via* un formulaire en ligne dans la boîte *mail* de deux agents, puis trois à partir de 2020. Les demandes reçues sont traitées, les documents demandés dans PLATON ou le cas échéant obtenus par un autre biais, les adaptations nécessaires sont effectuées (changement de format, adaptations audio), et les documents envoyés aux demandeurs.

Depuis 2021, le SCD a pris l'initiative d'effectuer des demandes dans PLATON sur des titres très empruntés dans ses bibliothèques ou qui figurent sur des bibliographies de cours. Cela participe ainsi à améliorer la couverture de l'édition universitaire dans PLATON, au bénéfice de tous les usagers à qui ces titres pourront être fournis sans délai puisque déjà déposés par leurs éditeurs.

Cinq ans après l'ouverture du service, le bilan est positif :

- 60 utilisateurs pour 139 bénéficiaires potentiels
- 915 demandes reçues
- 1 093 documents demandés sur PLATON
- 758 fichiers livrés sur PLATON (69% des demandes)
- 628 adaptations réalisées (donc 17 % de fichiers inexploitablement reçus sur PLATON)
- 194 documents numérisés
- 325 adaptations déposées sur PLATON

DEUX FREINS MAJEURS AU SERVICE DE FOURNITURE DE LIVRES ADAPTÉS

Dans l'inconnu du lancement d'un nouveau service, nous avons été confrontés à deux difficultés majeures. Tout d'abord, l'équipe n'avait pas suffisamment anticipé le nombre de documents qu'il serait impossible d'obtenir sur PLATON, soit en raison du cadre légal limitant les demandes à des



Lecture de texte en braille - Crédit photo Nataliya Vaitkevich - Pexels

documents de moins de 10 ans, soit en raison de refus des éditeurs ou de fichiers inexploitable. En 2019, le service a trouvé un accord avec le Service Inter-établissement de Coopération Documentaire (SICD) de Toulouse, pour que celui-ci réalise à la demande des numérisations sur les titres impossibles à obtenir par d'autres canaux. Cela a nécessité la mobilisation d'un budget annuel récurrent, mais fut une étape indispensable pour parvenir à un taux de satisfaction des demandes acceptable.

Le second frein est d'ordre technique. Aucun des trois agents n'est un expert en adaptation, et l'équipe a avancé par essais, erreurs et débrouillardise pour s'autoformer et découvrir des outils et des solutions techniques satisfaisantes. Sur certains sujets, aucune solution n'a été trouvée : nous ne savons toujours pas comment exploiter des fichiers envoyés par les éditeurs au format XML, format pourtant demandé aux éditeurs dans le cadre législatif de l'exception handicap.

Ce nouveau service a permis de faire prendre conscience de l'ampleur du périmètre de l'accessibilité. Loin de se limiter aux problématiques d'accès aux bâtiments, il est nécessaire de proposer des solutions accessibles à tous les niveaux de notre offre de service. Cela implique notamment de sensibiliser l'équipe du SCD sur le sujet.

SENSIBILISER ET FORMER LES ÉQUIPES : CLÉ DE VOÛTE DE LA RÉUSSITE

Dans la continuité de la mise en place du service d'édition adaptée, le SCD a décidé de se doter en 2019 d'un réseau de référents accessibilité : neuf personnes, réparties dans les bibliothèques du SCD et coordonnées par la directrice des publics, ont vu cette mission ajoutée à leur fiche de poste. Ils bénéficient d'une formation spécifique et plus approfondie, participent à des réunions permettant de lancer et suivre des projets autour du handicap et ils peuvent proposer dans leur structure un accompagnement individuel adapté. Ce réseau, qui figure désormais dans notre organigramme fonctionnel, a notamment travaillé sur la rédaction du projet d'établissement 2021-2026, et a rapidement identifié la nécessité de sensibiliser l'ensemble des personnels participant à l'accueil du public, moniteurs-étudiants inclus, à l'accueil des publics en situation de handicap et aux services proposés par l'université et les bibliothèques. Cette sensibilisation a pris la forme de matinées d'intervention de la chargée de mission Handicap de l'université, de la responsable du pôle Handicap de la DIVE et de la responsable du pôle Environnement professionnel, en charge des personnels en situation de handicap sur l'université. Ces matinées, réitérées chaque année universitaire depuis 2020, permettent de présenter les différents handicaps et comment en tenir compte dans notre politique d'accueil. Cette offre initiale a été

depuis complétée par l'ajout d'ateliers autour des services proposés en bibliothèque et de l'accessibilité numérique pour les contributeurs Web et les formateurs en bibliothèques. L'objectif final est de généraliser cette culture de l'accessibilité, de faire entrer ces préoccupations dans le quotidien de chaque personnel afin qu'il ne s'agisse plus d'une arrière-pensée à la fin d'un projet mais bien d'une dimension intégrée nativement à chaque initiative portée par le SCD.

Ce projet implique cependant de former régulièrement un public nombreux, puisque notre SCD compte 130 agents à qui il est essentiel de proposer régulièrement un « recyclage », ainsi qu'une centaine de moniteurs-étudiants à former chaque année. Un travail important de rédaction de guides, de procédures et de bonnes pratiques vient appuyer cet effort de formation des agents et pallier les difficultés à former de telles cohortes.

L'ENJEU CENTRAL DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Troisième axe fort du projet d'établissement du SCD, l'accessibilité numérique est devenue une priorité du service grâce au travail effectué sur l'édition adaptée et à la prise de conscience de l'inadaptation de nos outils numériques pour le public ayant, par exemple, besoin de recourir à un outil de synthèse vocale.

Loin de ne concerner que le service en charge de la communication Web, ces questions balaient largement notre champ d'activités : comment produire des documents de communication accessibles ? Comment proposer une visite virtuelle accessible ? Comment structurer notre site Web et notre Intranet pour en garantir l'accès ? Comment rendre nos supports de formation accessibles ? Comment former aux compétences informationnelles une personne malvoyante ou aveugle ?

Ces questions animent plusieurs chantiers en cours au sein du SCD, mais se heurtent parfois au manque d'intérêt des services supports de l'université et au manque de ressources, y compris techniques, sur lesquelles nous appuyer pour accompagner notre réflexion. En effet, travailler sur l'accessibilité de notre site Internet, de notre catalogue ou de nos ressources numériques nécessite l'implication de nombreux services et partenaires ainsi que la réalisation d'audits pour identifier les difficultés. Cela demande donc du temps, de l'argent et une volonté politique forte. Celle-ci est portée par l'université dans son schéma directeur mais il faudra du temps pour que l'ensemble de ces sujets soient traités, alors même qu'il s'agit aujourd'hui d'une obligation légale pour nos services publics.

LÉA BOUILLET

*Responsable du Département des publics
SCD de l'université Toulouse-Jean Jaurès
lea.bouillet@univ-tlse2.fr*



Un chantier pour mieux décrire les documents adaptés

En mai 2022, l'Abes a enrichi 15 000 notices bibliographiques Sudoc avec des autorités « Forme ou Genre » afin de rendre plus visibles les documents adaptés à un handicap.

Afin de permettre une meilleure exploitation et visibilité des documents spécialement conçus pour répondre à un handicap ou plus largement à des difficultés de lecture, un chantier a été mené par l'Abes dans le catalogue Sudoc.

Il portait sur une vingtaine d'autorités de type « Forme ou Genre » du référentiel Rameau consacrées au livre, à ses diverses formes et à son apprentissage (par exemple, « Livres en braille », « Livres en gros caractères », « Livres en relief » ou encore « Livres audio »). Le chantier a consisté à injecter ces autorités en zone d'indexation dédiée au genre et à la forme de la ressource (zone Unimarc 608 du format bibliographique). Parallèlement, et lorsque c'était possible, les données codées sur la forme de la ressource (sous-zone Unimarc 106 \$ a du format bibliographique) ont été corrigées ou complétées pour être mises en cohérence avec les zones d'indexation et pour préciser s'il s'agit de ressources comprenant des caractères Braille ou Moon (valeur « f ») ou d'une impression en gros caractères (valeur « d »). Ces zones d'indexation et de données codées ainsi remplies peuvent désormais être exploitées dans les requêtes des SGB pour faciliter la mise en place de facettes pour les lecteurs, ou offrir de nouvelles possibilités en termes de tri des documents.

Au total, près de 15 000 notices bibliographiques du Sudoc ont été enrichies en ce sens et sont désormais facilement repérables via l'index « Forme, genre » du catalogue public Sudoc.

AURÉLIE FAIVRE

Gestionnaire Métadonnées - Transition bibliographique à l'Abes
faivre@abes.fr

L'Abes au défi de l'accessibilité numérique

L'Abes s'est engagée dans une démarche volontariste pour améliorer l'accessibilité de la trentaine de sites publics et professionnels dont elle est responsable, sensibiliser ses équipes et leur fournir un socle de compétences informatiques et fonctionnelles.

Selon la publication « État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France » parue en avril 2021¹, 39 786 étudiants en situation de handicap étaient recensés à la rentrée 2020 dans les établissements de l'ESR publics, un effectif multiplié par 5 depuis 2005 et qui représente 1,82 % de la population étudiante. Au-delà de l'accessibilité physique, l'accessibilité numérique constitue donc pour les bibliothèques universitaires et de recherche une dimension essentielle aux déclinaisons multiples, qu'il s'agisse de l'accessibilité des sites Web, des catalogues en ligne ou autres outils de découverte mais également des ressources électroniques mises à disposition.

Les études menées par le Groupe de travail interministériel dédié à la question de « l'accessibilité numérique des bibliothèques », lancé en décembre 2019 par les ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont conduit au constat que, notamment pour les bibliothèques de l'ESR, les marges de progression en la matière étaient encore importantes afin d'atteindre cet objectif éthique. Elles ont aussi souligné le besoin de sensibilisation et de formation des professionnels des bibliothèques.

C'est dans ce cadre que l'Abes a décidé de se saisir de cette question afin, à tout le moins, de se mettre en accord avec la réglementation RGAA en vigueur. Pour initier ce processus, la sensibilisation des équipes, la mise en oeuvre de formations dédiées à l'acquisition d'un socle de compétences, tant fonctionnelles qu'informatiques, vont permettre d'améliorer l'accessibilité de la trentaine de sites - publics et professionnels - dont elle est responsable. Mais, au-delà, c'est bien en tant que tête de réseau des bibliothèques de l'ESR que se positionne l'Abes afin de prendre sa part dans l'amélioration générale de l'accessibilité numérique.

À cette fin, l'agence s'appuie sur une équipe UX Design pour définir la stratégie et les

méthodes de travail, et sur un référent Accessibilité nommé à cet effet.

Pour lancer cette démarche de mise en conformité avec le RGAA, une analyse de premier niveau des sites concernés a conduit à un bilan plutôt mitigé : si l'ensemble des sites et blogs développés sous WordPress ces dernières années (site de l'Abes, blogs, sites Licences Nationales, Orcid France, EAD en Bibliothèques, Transition Bibliographique) se révèlent partiellement conformes, les principaux sites et catalogues dédiés à la recherche documentaire (Sudoc, IdRef, Calames et theses.fr) se révèlent - hélas - parfois en dessous de 50 % de conformité.

Suite à la publication en début d'année du schéma pluriannuel 2022-2024² et du plan d'action annuel 2022³, tous les sites publics et applications professionnelles sont progressivement enrichis d'une page dédiée à l'accessibilité numérique qui comporte la Déclaration d'accessibilité associée à chacun des sites et implique la mise en place d'alternatives à leur éventuelle non-conformité. À cette fin, l'Abes met à disposition un domaine dédié via le guichet d'assistance AbesSTP.

Les travaux d'amélioration sont lancés, avec les limites de faisabilité que chacun connaît en ce qui concerne la reprise de l'existant (PDF non conformes, vidéos non sous-titrées, technologies vieillissantes...). Cependant, qu'il s'agisse des interfaces des nouvelles applications développées par l'Abes ou de la teneur des appels d'offres, les prérequis en matière d'accessibilité sont désormais pris en compte.

CHRISTINE FLEURY

Responsable de Communication
Référente Accessibilité Abes
fleury@abes.fr

[1] https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eer/FR/T243/les_etudiants_en_situation_de_handicap_dans_l_enseignement_superieur

[2] <https://abes.fr/schema-pluriannuel-rgaa-abes-2022-2024>

[3] <https://abes.fr/plan-annuel-rgaa-abes-2022>

Un guide de l'accessibilité numérique pour tous les professionnels du livre

Investie sur ce terrain depuis plusieurs années, l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture a mis en ligne en 2020 un guide de l'accessibilité numérique pour accompagner les professionnels du livre dans leurs démarches.

Financée par la Drac et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner, soutenir et valoriser les professionnels de la chaîne du livre de son périmètre régional, l'association loi 1901 Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture compte parmi ses missions la prospective sur l'évolution des métiers et le soutien aux projets des professionnels. C'est dans ce cadre qu'elle a été amenée à travailler selon plusieurs axes sur l'accessibilité numérique.

L'expérimentation menée en 2015-2016 autour de la mise en accessibilité de la presse ancienne numérisée (du format PDF au format EPUB 3), plusieurs événements, notamment les Rencontres nationales du livre numérique accessible (RNLNA) coordonnées avec l'association Braillenet et l'Enssib, ainsi que la publication en 2020 du dossier *L'accessibilité numérique pour les professionnels du livre, par étapes*¹ ont permis de monter en compétence au sein de l'Agence afin d'accompagner les professionnels du livre, leur apporter différents niveaux de réponses sur ce sujet technique (sensi-

bilisation et information, mise en pratique, projet) et défendre ainsi l'enjeu majeur de l'accessibilité numérique.

UNE PUBLICATION RESSOURCE POUR TOUS LES PROFESSIONNELS DU LIVRE

L'accessibilité numérique des livres, qui permet d'assurer à tous les lecteurs, qu'ils soient ou non en situation de handicap (moteur, psychique, visuel, auditif, cognitif), un accès équitable et autonome aux contenus, doit s'inscrire dans tout l'écosystème du livre, dans le développement des livres numériques comme dans celui des sites Web, des applications, ou encore des services à destination du public tels que les bornes de prêt.

Le guide « par étapes » de 7 pages publié par Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture a été conçu comme un premier pas dans la compréhension du sujet et de ses enjeux ainsi que comme une boîte à outils pour mettre rapidement en pratique l'accessibilité numérique et permettre aux professionnels du livre de créer des sites, des ressources et des contenus perceptibles, utilisables et compréhensibles par tous. Ses contenus abordent, notamment, le cadre légal, la présentation des formats, les outils pratiques et techniques pour tester l'accessibilité de ses contenus, les règles de rédaction pour un contenu écrit accessible.

UNE LARGE DIFFUSION DANS LES RÉSEAUX DE BIBLIOTHÈQUES

Publié début 2020, ce document a reçu un très bon accueil des professionnels, notamment des bibliothèques qui l'ont largement diffusé dans leurs réseaux. Cet écho tend à confirmer l'intérêt pour cette problématique, notamment dans le secteur des bibliothèques. En effet, en plus d'être une obligation légale pour les sites Web des bibliothèques (obligation de déclarer un niveau de conformité au RGAA – *Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité*),

c'est aussi un enjeu fort pour le développement des publics empêchés de lire qui représentent près de 20 % de la population. Parallèlement, cela révèle aussi que l'accessibilité numérique reste un sujet technique assez complexe et qu'il est nécessaire de pouvoir l'appréhender « par étapes », sans se retrouver submerger par des éléments informatiques qui demeurent obscurs pour de nombreux professionnels.

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE, CONVAINCRE ET SE LANCER !

L'accessibilité numérique doit en effet être pensée à toutes les étapes d'un projet, du décideur au développeur jusqu'au contributeur et il est nécessaire que chaque maillon puisse appréhender le sujet à son niveau. Voici quelques premiers arguments-clés pour convaincre (ses élus, sa direction, ses équipes) de prendre en compte cet axe de travail :

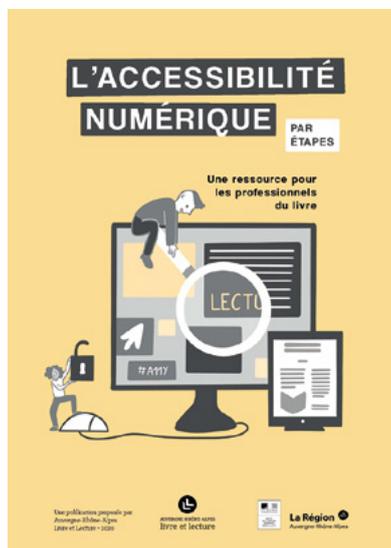
- Donner un accès équitable aux contenus à toutes et tous (enjeu éthique)
- Respecter les bonnes pratiques
- Mettre en place une communication positive (auprès de son public, de ses élus)
- Améliorer la qualité de son projet (des développements plus robustes et plus pérennes)
- Augmenter le nombre de ses utilisateurs et de ses lecteurs
- Respecter la législation.

Par ailleurs, inscrire l'accessibilité numérique dans son projet, c'est aussi s'inscrire dans les objectifs de développement durable fixés par l'Onu et penser ainsi un numérique plus vertueux, plus responsable et plus soutenable.

PRISCILLE LEGROS

Chargée de mission Numérique
Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture
p.legros@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
livre et lecture



[1] <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annexes/ressources/publications/l-accessibilite-numerique-par-etapes-2020>

Accessibilité numérique, mode d'emploi

Obligation inscrite dans la loi, l'accessibilité numérique est régie par un panel de textes législatifs et réglementaires, certains d'entre eux à forte dimension technique.

L'ARTICLE 47 DE LA LOI N° 2005-102¹ du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées, dite « loi handicap », définit les obligations en termes d'accessibilité numérique, précisées dans le DÉCRET D'APPLICATION N° 2019-768 DU 24 JUILLET 2019² relatif à l'accessibilité des services de communication au public en ligne aux personnes handicapées.

Porté et piloté par la Direction interministérielle du numérique (Dinum), le RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ (RGAA v.4.1)³ met en œuvre ces orientations. De caractère obligatoire, la DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ⁴ doit être affichée sur chaque site. Elle donne l'état de conformité (totale, partielle, non conforme), signale les contenus non accessibles et précise les dispositifs d'assistance et de contact. Depuis septembre 2020, chaque administration ou collectivité territoriale est tenue de publier son SCHEMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBI-

LITÉ⁵, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à 20 000 euros pour les communes ou groupements de communes de plus de 5 000 habitants.

En termes informatiques, l'accessibilité s'appuie sur les principes des **WEB CONTENT ACCESSIBILITY GUIDELINES (WCAG 2.1)**⁶. La Dinum rappelle sur son site⁷ les quatre grands principes de l'accessibilité numérique: un site ou un service numérique doit être perceptible, utilisable, compréhensible et robuste. De façon générale, « l'expérience utilisateur » (UX, pour *User eXperience*) doit guider toute démarche pour intégrer l'accessibilité dans un projet numérique: il s'agit en effet de placer l'utilisateur au centre des projets.

VANESSA VAN ATTEN

Chargée de mission, ministère de la Culture
Direction générale des médias et des industries
culturelles, Service du livre et de la lecture,
Département des bibliothèques
vanessa.van-atten@culture.gouv.fr

[1] www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037388867

[2] www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038811937

[3] www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite

[4] www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/obligations/#d%C3%A9claration-daccessibilite%C3%A9

[5] www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/obligations/#sch%C3%A9ma-pluriannuel-de-mise-en-accessibilite%C3%A9

[6] www.w3.org/TR/WCAG21

[7] www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite



POUR EN SAVOIR PLUS

QUELQUES RÉFÉRENCES

Handicap et bibliothèque universitaire : quelle accessibilité pour quel public ? Bélanda Missirol, mémoire d'étude DCB, Enssib, mars 2018.

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68128-handicap-et-bibliotheque-universitaire-quelle-accessibilite-pour-quel-public.pdf>

Green IT et Accessibilité : développez votre site web numérique responsable, Hervé Boisgontier, octobre 2021.

<https://www.editions-eni.fr/livre/green-it-et-accessibilite-developpez-votre-site-web-numerique-responsable-9782409033032>

Fractures corporelles, fractures numériques : de l'accessibilité aux usages, sous la direction de Véronique Lespinet-Najib et Nathalie Pinède, Maison des Sciences de l'Homme Aquitaine, 2021.

QUELQUES OUTILS

FIREFOX : les outils pour webmaster intégrés dans Firefox (F12) proposent plusieurs contrôles: un inspecteur d'accessibilité, un vérificateur de l'ordre de tabulation en navigation au clavier et un simulateur de déficience de perception des couleurs.

<https://blog.mozilla.org/press-fr/2019/10/29/linspecteur-daccessibilite-de-mozilla-aide-les-developpeurs-a-rendre-leurs-sites-web-et-leurs-contenus-accessibles-a-tous-et-toutes>

FOCUS BOOKMARKLET : un marque-page à enregistrer dans son navigateur pour visualiser la navigation au clavier.

<https://pauljadam.com/bookmarklets/focus.html>

LIGHTHOUSE: cet outil de contrôle disponible sur Google Chrome propose un volet qui offre une première approche des critères d'accessibilité.

<https://chrome.google.com/webstore/detail/lighthouse/blipmdconlkpinefehnmjammfjpmpbjk?hl=fr>

LUCIOLE : il s'agit d'une police de caractères conçue spécialement pour les personnes malvoyantes. <https://luciole-vision.com>

TANAGURU : cette solution open source dédiée à l'accessibilité numérique comporte un outil de test en ligne et/ou une extension à installer en local.

<https://my.tanaguru.com/#/external-module/Home>

WAVE : permet l'évaluation de l'accessibilité d'un site Web (en anglais).

<https://wave.webaim.org>

WCAG COLOR CONTRAST CHECKER : cette extension Firefox analyse les contrastes de couleurs d'une page Web (en anglais).

<https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/wcag-contrast-checker>

WEBAIM COLOR CONTRAST CHECKER: permet la vérification et le test en ligne des contrastes de couleur (en anglais).

<https://webaim.org/resources/contrastchecker>

EPUB 3 : un format aux multiples avantages et pourtant méconnu

Sur le marché depuis 10 ans mais encore mal connu du grand public, le format EPUB 3 permet de créer facilement des documents accessibles répondant aux besoins de différents handicaps.



EPUB 3 (3^{ème} version du standard *Electronic PUBLication*) a maintenant dix ans et pourtant, c'est un format encore méconnu en dehors du cercle des éditeurs et distributeurs de livres numériques. Par rapport au format PDF, bien connu du grand public et des cercles académiques, le format EPUB accumule pourtant les avantages : standardisation, flexibilité, aspects multimédias, accessibilité, protection évoluée et conversion facile vers une publication en ligne.

Tout d'abord, le format EPUB 3 est conçu à partir des standards du Web (HTML 5, CSS 3, XML) et devient lui-même un standard du Web, une recommandation W3C (*World Wide Web Consortium*), pour être exact. Un fichier EPUB 3 est une simple archive zip contenant une séquence de pages HTML, une table des matières et des métadonnées descriptives. Ainsi, les publications EPUB peuvent contenir des équations mathématiques, des images, des clips audio ou vidéo, des animations, voire des scripts complexes. Les logiciels de lecture EPUB 3 sont en général basés sur les moteurs de lecture des navigateurs Web et bénéficient ainsi d'avancées constantes. Certains de ces logiciels, parmi les plus évolués, sont libres et gratuits.

Ce format permet de créer des publications « fluides », dont la présentation s'adapte à la taille de l'écran de lecture (les lecteurs de PDF sur smartphone comprendront). Les notes de bas de page et les index sont supportés. Le format permet également de créer des publications à mise en page fixe, pour les cas où la fluidité de la maquette devient un handicap.

DES FONCTIONNALITÉS POUR CRÉER DES DOCUMENTS ACCESSIBLES

Notre format star permet de créer facilement des documents dits « accessibles ».

Voici quelques exemples de fonctionnalités qui peuvent être proposées par les outils de lectures EPUB 3 :

- Les lecteurs malvoyants peuvent modifier la taille des polices, les interlignages, imposer des thèmes de couleurs qu'ils jugent plus lisibles.
- Les personnes dyslexiques peuvent imposer une police de caractères qui facilite leur lecture, modifier l'écartement des lettres et des mots, demander la vocalisation synthétique d'un mot difficile, activer des outils de coloration syntaxique qui mettent en relief les racines de mots, ou bien piloter une règle de lecture qui fixe l'œil sur la ligne en cours.
- Les personnes aveugles peuvent s'en remettre à des logiciels spécialisés sur ordinateur qui interprètent le contenu HTML, le rendent en voix de synthèse et permettent une navigation rapide et précise dans la publication (publication qui doit être entièrement abordable sous forme textuelle, descriptions d'images comprises).

Côté contrôle de prêt numérique et protection contre le partage abusif, les fichiers EPUB étaient jusqu'à présent soumis à des mesures techniques de protection (DRM) propriétaires, ou bien des solutions fragiles et complexes pour les utilisateurs. Mais depuis quelques années, une technologie nommée LCP, non-propriétaire et basée sur une notion simple d'ouverture par mot de passe, permet aux bibliothèques publiques et aux éditeurs soucieux du partage de leurs publications de rendre ce contrôle quasi-transparent pour les utilisateurs. Et bien entendu, le contenu d'une publication EPUB 3 peut être marqué d'un filigrane (*watermark*) si l'éditeur préfère utiliser cette technologie.

Enfin, de nombreuses publications doivent être distribuées soit sous forme de fichier téléchargeable, soit sous forme de publication en ligne. Or, le format EPUB 3 étant basé sur les standards du Web, il devient possible d'exposer le

contenu d'une publication sous la forme de pages Web : il faut pour cela mettre en place un service logiciel qui expose dynamiquement le fichier EPUB 3 sous une forme « webisée » et l'ouvre à des navigateurs Web ou des applications mobiles orientées *streaming*. Ce type de service apparaît maintenant sous la forme de projets libres, qui peuvent mettre un terme à un véritable casse-tête.

LAURENT LE MEUR

Directeur Technique d'EDRLab
laurent@edrlab.org

● ● ● L'ORGANISATION EDRLAB

EDRLab (European Digital Reading Lab) est une organisation à but non lucratif, qui travaille sur ces différents aspects en parallèle : l'évolution du format EPUB au sein du W3C, le développement de logiciels libres pour la lecture de publications EPUB 3 au sein de la fondation Radium, et le développement de la mesure technique de protection LCP, qui facilite la distribution contrôlée de publications de différents types (EPUB 3, mais aussi livres audio et même PDF). Nous aidons nos membres à mettre en place les technologies introduites dans cet article et espérons voir le secteur académique rejoindre bientôt notre communauté EPUB 3.



(Pleins feux sur...)

Médiathèque Valentin Haüy : l'accessibilité pour mission

La médiathèque Valentin Haüy a pour vocation de rendre la lecture et les connaissances accessibles à tous et d'accompagner par son expertise les bibliothèques qui le souhaitent dans leur démarche d'inclusion.



La Médiathèque Valentin Haüy, située dans le 7^e arrondissement de Paris, est partie intégrante de l'association Valentin Haüy (AVH) créée en 1889 et déclarée d'utilité publique dès 1891. Au sein de l'association comme de la médiathèque, l'apprentissage de l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes est au cœur des actions et des décisions. Dans ce cadre, la mise à disposition pour tous de la culture par l'intermédiaire de l'accès aux livres (en braille puis audio) a toujours été une part importante de l'association mais la médiathèque telle que nous la connaissons aujourd'hui n'a vu le jour qu'en 2009.

Qui dit autonomie dit nécessairement accessibilité. Accessibilité des lieux bien sûr, ce qui paraît comme une évidence pour tous aujourd'hui, mais pas uniquement. Il s'agit également d'accessibilité des connaissances, de l'information, des collections et des moyens d'accès à ces collections. Être accessible, c'est permettre à toute personne quels que soient son handicap ou ses troubles cognitifs, de pouvoir prendre connaissance d'un document sans que cela ne lui demande plus d'effort ou d'énergie qu'à toute autre personne. C'est lui apporter ni plus ni moins que ce que nous offrons à tous, c'est-à-dire les outils et l'environnement adaptés car la lecture et l'accès à la connaissance jouent des rôles clés

dans la formation des personnes et constituent des atouts essentiels pour la préservation du lien social et pour l'inclusion de tous au sein de nos sociétés.

UN CADRE JURIDIQUE CLAIR

La médiathèque Valentin Haüy agit dans un cadre bien spécifique : celui de l'exception aux droits d'auteur en faveur des personnes handicapées, qui donne des droits mais aussi des devoirs. En effet, le code de la propriété intellectuelle prévoit une exception au droit d'auteur afin de favoriser l'accès aux œuvres pour les personnes en situation de handicap. Il permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées des œuvres protégées, sans avoir ni à demander d'autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins, ni à les rémunérer. La consultation des versions adaptées est alors strictement personnelle et réservée aux bénéficiaires de l'exception. En tant qu'organisme agréé, la médiathèque de AVH est habilitée à réaliser ces adaptations de documents pour les personnes en situation de handicap. Depuis 2018, elle a étendu son agrément à toute personne empêchée de lire en raison d'un trouble cognitif comme les personnes Dys ou autistes, tout en poursuivant et améliorant ses services auprès des personnes malvoyantes ou aveugles.

LA PLUS GRANDE COLLECTION DE LIVRES EN BRAILLE DE FRANCE

Au sein de la médiathèque, nous avons travaillé sur deux axes pour améliorer l'accessibilité des collections : adapter les documents et mettre en place les outils permettant l'accès à ces collections. La médiathèque possède la plus grande collection de livres en braille de France et dispose également de plus de 15 000 partitions de musique en braille. Les livres se présentent sous forme papier en braille intégral ou en braille abrégé et sous forme numérique, téléchargeable, accessible grâce aux plages braille. Si, notamment grâce au braille numérique, cette collection s'agrandit régulièrement, elle est aujourd'hui complétée par plus de 61 000 documents audio au format Daisy.

Le format audio Daisy (*Digital Accessible Information System*) n'est pas un simple livre audio, il offre de

Crédits photos Médiathèque Valentin Haüy



nombreuses fonctionnalités. Spécialement conçu pour faciliter la lecture par des personnes déficientes visuelles (aveugles ou malvoyantes) ou empêchées de lire des documents imprimés (dyslexiques, handicapés voyant mais ayant du mal à tourner les pages d'un livre), les livres audio Daisy sont structurés pour permettre une navigation aisée à l'intérieur du texte, retrouver le point où l'on s'était arrêté, placer des marque-pages, contrôler la vitesse de lecture, modifier la hauteur de la voix, etc.

PEU DE DOCUMENTAIRES AU FORMAT DAISY

La médiathèque Valentin Haüy propose deux types de voix au sein du format Daisy : des livres lus par des bénévoles de l'association ou de nos partenaires (Association des Donneurs de Voix), et des livres lus par une voix de synthèse de dernière génération (Manon) produite par notre partenaire *Acapela Group*. Ces derniers présentent de nombreux avantages car ils contiennent non seulement la version audio du livre mais aussi le texte, dont l'affichage est synchronisé avec le son. Il est donc possible d'écouter le livre audio tout en suivant le texte sur un écran ou sur une plage braille. Il est également possible de passer de l'audio au texte en cours de lecture, ou d'effectuer une recherche dans le corps du livre.

Sur nos 61 000 livres au format Daisy, 18 000 sont des documentaires de toutes catégories, de la géographie à la philosophie en passant par l'histoire et la sociologie. La faible représentation de ces catégories est essentiellement liée à la réelle difficulté de l'adaptation de tels documents pouvant contenir de nombreuses illustrations, mais les techniques évoluant, nous avons bon espoir de pouvoir les rendre prochainement accessibles.

La médiathèque Valentin Haüy est également partenaire du Service mondial d'échange de livres de l'ABC¹. Ce service est géré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dans le cadre défini par le Traité de Marrakech. Le catalogue de l'ABC, accessible aux utilisateurs de la médiathèque Valentin Haüy, contient des milliers de livres numériques dans de nombreuses langues ainsi qu'une vaste collection de livres audio de grande qualité enregistrés en voix humaine.

LE SITE EOLE, ACCÈS PRIVILÉGIÉ AUX DOCUMENTS ADAPTÉS

L'accès par l'intermédiaire du site de la médiathèque, baptisé Eole², reste une porte d'entrée prioritaire puisque 70 % de nos prêts se font grâce au téléchargement. En conséquence, ce site a été réfléchi dès sa conception pour être facilement accessible par les personnes malvoyantes ou Dys nécessitant des adaptations visuelles telles que les contrastes, les polices (*open dyslexie* par exemple),



Crédits photos Médiathèque Valentin Haüy

la taille du texte, l'espacement des caractères, des mots ou des interlignes, la présence de majuscules ou non. De nombreux critères qui permettent à chacun d'adapter le site à ses préférences et de conserver ses options tout au long de la navigation. Il est également accessible pour les personnes utilisant un lecteur d'écran. Grâce à tous ces outils, nos lecteurs ont accès à nos collections en toute autonomie. Si 70 % des prêts sont réalisés par téléchargement, que ce soit pour le braille numérique ou le Daisy, 30 % se font sans cet outil. Nos bénéficiaires ne savent pas tous utiliser Internet et il est donc naturel pour nous de proposer un autre mode d'accès à nos collections. Pour ce qui est des documents en Daisy, les personnes ne souhaitant pas recourir au téléchargement peuvent nous les commander par téléphone ou par mail et nous leur faisons parvenir sous forme de CD, facilement consultables sur un lecteur Daisy adapté. Quant aux livres en braille, ils sont envoyés directement chez les lecteurs qui nous les retournent une fois la consultation terminée.

Au sein de l'association, notre démarche est largement soutenue et accompagnée par le CERTAM, Centre d'évaluation et de recherche sur les technologies pour les aveugles et les malvoyants³, qui a pour mission d'évaluer le matériel et les logiciels grand public afin de sensibiliser constructeurs et éditeurs à la nécessité d'inclure, dès la conception, la notion d'accessibilité. Il forme également tous nos collaborateurs à l'accessibilité.

La médiathèque Valentin Haüy a vocation à rendre la lecture et les connaissances accessibles à tous et surtout à prouver que c'est possible. Par l'intermédiaire de partenariats et de formations, elle transmet son expérience et son expertise afin d'accompagner et de soutenir les bibliothèques qui le souhaitent dans leur volonté d'inclusion. Déjà plus de 300 bibliothèques, territoriales ou départementales, ont fait le choix de devenir nos partenaires et d'œuvrer vers une plus grande accessibilité de la lecture à travers la France.

NADÈGE MIKLAS

Bibliothécaire à la médiathèque Valentin Haüy
n.miklas@avh.asso.fr

[1] <https://www.abcgloballbooks.org>

[2] <https://eole.avh.asso.fr>

[3] <https://certam-avh.com/fr>

(Portrait)

Laurent LHUILIER,

chargé d'études documentaires au service commun de la documentation de l'université d'Aix-Marseille

Parlez-nous de vos fonctions actuelles...

J'occupe actuellement la fonction de chargé d'études documentaires au service commun de la documentation de l'université d'Aix-Marseille. En tant que coordinateur thèses, je suis amené à coopérer avec différents services, notamment la direction de la formation doctorale et la direction du numérique dans le cadre de la mise en œuvre du dépôt légal et de la diffusion électronique des thèses. En parallèle, j'assure la maintenance des systèmes de signalement des ressources électroniques, proxy inverse, résolveur de liens, outil de découverte. Je fais également partie des négociateurs du consortium Couperin, pour la plateforme OpenEdition.

Quelles sont les étapes qui vous semblent les plus importantes dans votre parcours professionnel ?

Après l'obtention d'une maîtrise en sciences de l'information et de la communication en 2006, j'ai accumulé les expériences courtes à Béziers, Lyon, Paris et Marseille. C'est au cours de cette période que j'ai véritablement effectué ma formation de bibliothécaire en m'appuyant sur les informations trouvées sur les blogs et les réseaux sociaux. Ces moyens de communication et de conversation professionnelles me semblent essentiels pour la vitalité de la profession.

J'ai ensuite été recruté en 2010 à l'université d'Aix-Marseille sur une mission à durée déterminée afférente aux thèses. Celle-ci se poursuit toujours aujourd'hui. Après une période de développement de projets autour des outils de signalement, j'ai postulé sur des mobilités internes vers d'autres missions, sans succès. Mais cela m'a amené à davantage concentrer mes efforts sur l'amélioration des relations dans le collectif de travail, en sécurisant les procédures ainsi que par un engagement dans la représentation des personnels.

Quelles sont vos relations avec l'Abes ?

Je suis amené à échanger régulièrement avec le service Thèses pour le suivi du dépôt légal électronique au sein de mon établissement, avec le service Finances, Achats, Juridique pour la partie groupement de commandes dans le cadre de Couperin. Leur expertise est tout à fait remarquable. Mais c'est surtout lors de journées de formation, de l'accueil en immersion d'un collègue de l'agence et lors de mes différentes participations aux Journées Abes que j'ai pu rencontrer et apprécier ces professionnel·le·s sincèrement engagé·e·s et totalement décontracté·e·s !



Quels défis majeurs, d'après vous, aura à relever l'Abes dans les prochaines années ?

Accompagner la création de nœuds de coopération entre établissements, jouer un rôle pivot au niveau national pour des partenariats européens et internationaux, être un acteur de la transposition des données bibliographiques vers les standards du Web et des entrepôts de données. L'Abes devra pouvoir également effectuer des montées en charge sur des applications récentes comme BACON et assurer la mise à jour des plus anciennes comme STAR afin de maintenir les interopérabilités au cœur de l'écosystème. Cela nécessitera, je pense, d'investir fortement dans le capital humain pour l'attractivité, les compétences, la formation...

Qu'appréciez-vous le plus dans votre métier ?

Pouvoir travailler pour plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs en combinaison avec d'importants volumes d'information car la masse critique est essentielle pour opérer des choix stratégiques. C'est aussi ce travail à l'échelle qui oblige à réagir rapidement quand ça commence à basculer !

Qu'est-ce qui vous énerve le plus ?

Être obligé de maintenir des choix discutables, y compris ceux que j'ai pu faire moi-même, pour ne pas créer de décalages avec le cadre institutionnel. Même si cela ne m'énerve plus vraiment car j'ai appris que parfois, avec le temps, des approches opposées peuvent s'aligner.

Quelle image donneriez-vous pour qualifier l'Abes ?

Pour moi l'Abes est une sorte de *sôkaban*, ces puzzles où le personnage doit déplacer des blocs pour résoudre une énigme comme dans le jeu vidéo *Baba is You*. Dans celui-ci, les règles elles même sont modifiées en fonction de ce que l'on déplace.

Votre expression favorite ?

Le principe d'équivalence « bien fait, mal fait, pas fait » énoncé par Robert Filliou.